

INFO

EDITION BILINGUE

MONNERECH
BIERGEM
FÉIZ
STEEBRÉCKEN



COMMUNE
DE MONDERCANGE

Juni 2011

Gemeinderatsberichte in deutscher Sprache ab Seite 39
Rapports des séances du conseil communal en langue française à partir de la page 44

INFO SOMMAIRE

Inhaltsverzeichnis / Sommaire

Editorial	3
Der erste Frischmarkt in Monnerich	4
Grand succès pour le premier marché de produits frais à Mondercange	5
Nopeschfest 2011	6-7
Tice-Linie 17	8
Neue Spielplätze in Monnerich und Bergem	9
Werk von "Art à l'école" künftig im Sitzungssaal der Gemeinde	10
Grouss Botz	11
Großer Erfolg für den Chor "Lidderfrënn Monnerech"	12
Croix Rouge	13
Gratisprechstunden für mehr Energieeffizienz	14
Juristische Beratung in der Gemeinde	15
Nature for People	16-17
Avis au Public	18-21
Dossier Social: Les enfants face au divorce	22-28
Jugendhaus Monnerich	29
Pompjeeën - Aktivitätsbericht 2010	30-33
Goldene Hochzeit in Monnerich	34
Invitation: Fête Nationale 2011 - 23 juin 2011	35
Invitation: Kompostfest - 2 juillet 2011	36
Invitation: Fête Populaire - 8 juillet 2011	37
Beim Nössert Bergem - 22-24 juillet 2011	38
Gemeinderatssitzung	39-43
Conseil Communal	44-50
Etat Civil - Naissances - mariages	51

Editeur responsable: Administration communale de Mondercange - 2011
Photos: Pompjeeën Monnerech, Roland Fritsch,
Layout / Conception: Textes & Design s.à r.l. - Soleuvre
Impression: Polyprint S.A. - Esch/Alzette
Tirage: 2700



Liebe Mitbürgerinnen, liebe Mitbürger,

Vor einem Jahr wurde die „Duerfplaz“ in Monnerich eingeweiht. Innerhalb kürzester Zeit hat sie sich zu einem zentralen Begegnungsort für Vereine, Bewohner und die offiziellen Feierlichkeiten der Gemeinde entwickelt. Wie die erste Auflage des vierzehntäglichen Frischmarktes gezeigt hat, wird auch diese Initiative viel zur Belebung beitragen. In wenigen Tagen wird die neugestaltete „Rue de l’Eglise“ mit dem kleinen Park und dem neuen Spielplatz rund um die historische Monnericher Kirche und den neugestalteten Hort für Kleinkinder eingeweiht. Zusammen mit der „Duerfplaz“ werden diese Projekte den Abschluss der ersten Phase der Aufwertung des Dorfkerns von Monnerich bilden.

In Bergem stehen wir kurz vor der Fertigstellung des neuen kommunalen Kulturzentrums „Beim Nèssert“, Kinderspielplatz inklusive. Schon heute möchten wir Sie zur offiziellen Einweihungsfeier einladen, welche am 22. Juli 2011 in Beisein der Kulturministerin stattfinden wird. In Steinbrücken wird der Neubau der Schule fristgerecht abgeschlossen, so dass neben der neuen „Maison Relais“ alle Infrastrukturen für eine optimale Kinderbetreuung vorhanden sind.

Mit dem neuen Kulturzentrum kann sich Bergem zum Kulturmittelpunkt der Gemeinde entwickeln, während in Steinbrücken um das Schul- und Maison Relais-Gelände mit einer direkten Verbindung zum „Mettendall“ ein neuer Attraktionspool entstehen wird.

Mit besten Grüßen - Dan Kersch, Bürgermeister

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Quoiqu’il y a tout juste une année que notre «Duerfplaz» fut inaugurée à Mondercange, elle fait déjà office de lieu de rencontre et centre d’activité tant pour nos associations locales que pour les habitants de la Commune. Autre initiative qui augmentera sans doute encore l’attraction du site est le marché de produits frais, installé depuis le 27 mai et ouvert tous les 15 jours. Dans quelques jours aura lieu aussi l’inauguration de la rue de l’Eglise réaménagée, ainsi que du petit parc et de la nouvelle aire de jeux. Tous ces projets sont situés à proximité de l’église paroissiale et de la garderie d’enfants rénovée et constituent ensemble avec la «Duerfplaz» l’achèvement de la première phase d’un réaménagement du centre du village de Mondercange.

La localité de Bergem verra sous peu l’achèvement de la construction du nouveau centre culturel communal «Beim Nèssert» et de l’aire de jeux y adjacent. L’inauguration officielle, à laquelle j’ai l’honneur de vous inviter d’ores et déjà, aura lieu le 22 juillet 2011, en présence de Madame le Ministre de la Culture. Comme les travaux à la nouvelle école de Pontpierre se termineront dans les délais et compte tenu de la nouvelle «Maison Relais» qui y fonctionne déjà, la localité de Pontpierre disposera de toutes les infrastructures pour un encadrement optimal de la jeunesse.

Bergem avec ses nouvelles infrastructures du complexe «Beim Nèssert» servira à l’avenir de centre d’activités culturelles à notre Commune, tandis que le village de Pontpierre se verra mis en valeur par une jonction directe du site réunissant la nouvelle école et la «Maison Relais» à la réserve naturelle du «Mettendall».

Meilleurs salutations - Dan Kersch, Bourgmestre

DER ERSTE FRISCHMARKT IN MONNERICH – EIN GROSSER ERFOLG!

Am 27. Mai wurde auf der Duerfplatz in Monnerich ein erster Frischmarkt organisiert.

12 Verkaufsstände boten in ihren Auslagen frische Lebensmittel, Blumen, Pflanzen und regionale Spezialitäten an.

Der Erfolg übertraf sämtliche Erwartungen. Verkäufer und Käufer waren äusserst zufrieden und neben dem geschäftlichen Erfolg wurde die Duerfplatz ihrer Rolle als „Lieu de Rencontre“ gerecht.

Der Markt findet jeden zweiten Freitagnachmittag von 14.30 Uhr bis 18.00 Uhr statt.

Die lokalen Vereine der Gemeinde übernehmen abwechselnd den Ausschank in der Buvette und ein kulturelles Programm, das regelmässig organisiert werden wird, soll zum Verbleiben und zum Plaudern animieren.



GRAND SUCCÈS POUR LE PREMIER MARCHÉ DE PRODUITS FRAIS À MONDERCANGE!

Un premier marché pour produits frais a été organisé le 27 mai à la Duerfplaz à Mondercange. Douze exposants offraient avec succès des fruits, légumes, fleurs, plantes et des spécialités régionales. La «Duerfplaz» a non seulement été confirmée comme place de marché mais aussi comme «Lieu de Rencontre».

Le marché sera organisé tous les quinze jours, le vendredi après-midi de 14h30 à 18h00. Les associations locales assureront le service dans la buvette et un programme culturel qui sera organisé régulièrement incitera à passer des moments de détente et de récréation.

Dates des prochains marchés:

24.06.2011	08.07.2011	22.07.2011
05.08.2011	19.08.2011	02.09.2011
16.09.2011	30.09.2011	14.10.2011
28.10.2011	11.11.2011	25.11.2011
09.12.2011	23.12.2011	



NOPECHFEST 2011

Bereits zum zweiten Mal wurde das Nopeschfest an einem Freitag organisiert. Der 27. Mai 2011 wurde wie in den vergangenen Jahren, von den Einwohnern einiger Strassen der Gemeinde Monnerich zum Fest der Nachbarn genutzt und die Zahl der Feiernden steigt stetig. In Monnerich wurden Feste in der „rue des Bois“, „rue de Reckange“, „rue Arthur Thinnes“ und in der „rue des Champs“ organisiert.

In Bergem wurde in der „rue de la Forêt“ gefeiert. Die Gemeindeverantwortlichen unterstützen das Fest mit logistischer Hilfe, stellten Bänke und Tische zu Verfügung und überraschten mit einem kulturellen Programm.

La fête des voisins 2011 a été organisée vendredi le 27 mai 2011 par des habitants de la «rue des Bois», de la «rue de Reckange», de la «rue Arthur Thinnes» et de la «rue des Champs» à Mondercange.

A Bergem la fête eût lieu dans la «rue de la Forêt». Les responsables de la commune ont contribué aux succès en offrant un soutien logistique et un programme culturel.



INFO ACTUEL



TICE-LINIE 17

Seit dem 26. April wurde die Streckenführung der Linie 17 des TICE geändert, so dass Steinbrücken und Monnerich noch bequemer und schneller mit Esch verbunden wurden.

Die neue Streckenführung von Esch über Ehleringen kommend, wird in Monnerich nach den Haltestellen „Schwemm“ und „J. Bleser Platz“ in der Ehleringer Strasse und „Police“ in der Reckinger Strasse in die „rue de la Colline“ einbiegen, um dann via „rue de Neudorf“ und „rue de Pontpierre“ nach Steinbrücken zu führen.

Den detaillierten Fahrplan findet man auf der Internetseite der Gemeinde Monnerich (www.mondercange.lu) unter „Informations utiles – Lignes de bus“.



La ligne 17 du TICE

Le tracé de la ligne 17 du TICE a été modifié à partir du 26 avril 2011 afin d'améliorer le transport public entre les localités de Pontpierre et Mondercange et Esch/Alzette. Le nouveau tracé desservira les arrêts habituels dans la rue d'Ehlerange (Schwemm, Place Bleser) et dans la rue de Reckange (Police) avant de suivre son chemin via la rue de la Colline et rue de Neudorf vers Pontpierre.

L'horaire détaillé est publié sur internet:

www.mondercange.lu/Informations utiles/Lignes de Bus

NEUE SPIELPLÄTZE IN MONNERICH UND BERGEM



In den letzten Wochen wurden sowohl in Monnerich auf „Feileschterkoeppchen“ und in Bergem „Ecke Furtwee – Nörtzinger Strasse“ neue Spielplätze für die Kinder in der Gemeinde fertig gestellt, wobei grösste Sorgfalt auf die Sicherheit gelegt wurde.

Sowohl die Auswahl der Spiele, als auch der Untergrund sollen die Kinder vor Verletzungen schützen. Seit einigen Jahren lässt die Gemeinde daher sämtliche Spielplätze von der Firma „Luxcontrol“ kontrollieren, ehe sie frei gegeben werden! Ein weiterer Spielplatz wird jetzt beim neuen Kulturzentrum in Bergem gebaut.

Aires de jeux à Mondercange et à Bergem.

Au cours des dernières semaines, les travaux d'aménagement de deux aires de jeux ont été achevés à Mondercange et à Bergem.

Il a été veillé à ce que tous les aires de jeux répondent aux derniers critères de la sécurité. La société Luxcontrol a été chargée de procéder à un contrôle systématique avant la mise en service. Une nouvelle place de jeux est actuellement en construction à Bergem à côté du nouveau Centre Culturel.

RETROSPECTIVE

WERK VON «ART À L'ÉCOLE» KÜNFTIG IM SITZUNGSSAAL DER GEMEINDE



Die Schüler aus Steinbrücken und Monnerich, welche an ihren freien Nachmittagen bei "Art à l'école" eingeschrieben sind, haben den Gemeindeverantwortlichen ein Bild zu Thema „Gemeinde Monnerich“ geschenkt. Ihr Werk fand spontan grossen Anklang, so dass es künftig den Sitzungssaal in der Gemeinde schmückt.

Les élèves de Pontpierre et de Mondercange qui suivent les cours offerts par l'a.s.b.l. "Art à l'école" les après-midis libres ont offert un tableau reflétant les différentes localités de notre commune au collège échevinal. Dorénavant ce tableau reste accessible au grand public puisqu'il enrichit la salle de réunion de la mairie.



RETROSPECTIVE

GROSS BOTZ IN DER GEMEINDE MONNERICH

Die Umweltkommission der Gemeinde Monnerich hatte zur alljährlichen grossen Putzaktion aufgerufen, die am 26. März 2011 statt fand. Nachdem die Feldwege gesäubert waren, traf man sich im Jugendhaus zu einer gemeinsamen Mahlzeit zu der die Gemeindeverantwortlichen eingeladen hatten.

L'action annuelle «Gross Botz» de la commission de l'environnement a eu lieu le 26 mars 2011. Après le nettoyage des chemins ruraux, une grillade a été offerte par la commune dans la maison des jeunes.



INFO RETROSPECTIVE

GROSSER ERFOLG FÜR DEN CHOR "LIDDERFRÄNN MONNERICH"

Am 15. Mai 2011 nahm der gemischte Chor „Lidderfränn“ am nationalen Gesangstag der „Union Grand-Duc Adolphe“ teil und wurde in der Kategorie C mit einem „Premier Prix“ bewertet. Im Namen des Schöffenrates empfing Schöffe Jeannot Fürpass noch am selben Tag den erfolgreichen Verein.

La chorale „Lidderfränn“ de Mondercange a participé à la journée nationale de chant choral de l'Union Grand-Duc Adolphe et a remporté un „Premier Prix“ dans la catégorie C. Le même jour une réception fût organisée dans la mairie offerte par le collègue échevinal qui était représenté par Monsieur Jeannot Fürpass.

Sous la direction de Nadine Kleman, et accompagnée par Marij Janssen au piano, la chorale «Lidderfränn» se

compose des chanteurs suivants: **Soprano:** Claudine Zangerlé, Cornelia Kaut, Joëlle David, Patricia Sciamanna, Astrid Weyrich. **Alto:** Fernande Graas, Hélène Scholer, Triny Nockels, Mady Schlechter, Marie-Louise Garcia, Christiane Hensgen. **Ténor:** Alexa Gatti, Josée Klein, Danièle Bernard, Eliane Lonien, Marcelle Vanderougstraete, Karin Wagner. **Basse:** Norbert Klein, Chantal Huppertz, Luc Hensen, Guy Kleman.



RETROSPECTIVE

CROIX ROUGE



Diplome für die Teilnehmer an den 1. Hilfe Kursen

Vom 6. Oktober 2010 bis zum 16. Februar 2011 organisierte die lokale Sektion des Roten Kreuzes einen 1. Hilfe Kurs unter der Leitung von Herrn Josy Dahm aus Schiffingen. In Präsenz von Herrn Jacques Hansen, Direktor des Roten Kreuzes und den Vertretern des Schöffenrates Dan Kersch und Jean Orlando wurden die Diplome ausgehändigt.

La section locale de la Croix Luxembourgeoise avait organisé des cours de premiers secours à partir du 6 octobre 2010 jusqu'au 16 février 2011. Le directeur de la Croix Rouge, Monsieur Jacques Hansen, en présence des membres du collège échevinal, Dan Kersch et Jean Orlando, a remis les diplômes aux personnes suivantes:

Bernar Jerry, Ehlange Mess
Bernar-Willems Nadine, Ehlange Mess
Brandenburger Boris, Bergem
Ewertz Jennifer, Bergem
Fumanti Kevin, Mondercange
Gaspar Simone, Pontpierre
Gaspar Sonja, Pontpierre
Hollman Tanja, Ehlange Mess
Kieffer Lynn, Mondercange
Kiggen Linda, Mondercange
Kohnen Tanja, Schiffflange
Kremer Luc, Mondercange
Kremer-Weis Susi, Mondercange
Leyers Cedric, Bergem
Mangen Marianne, Leudelange
Osuch Laurent, Mondercange
Oswald Lilli, Mondercange
Schanck Liam, Schiffflange
Wagner Jean-Claude, Bergem

RENDEZ-VOUS

GRATISSPRECHSTUNDEN FÜR MEHR ENERGIEEFFIZIENZ

L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE AU FOYER CONSULTATION GRATUITE

Die Gemeinde Monnerich bietet kostenlose Beratungsstunden in Zusammenarbeit mit dem Expertenbüro Goblet/Lavandier & Associés an.

Diese individuellen Gratissprechstunden finden am Donnerstagnachmittag zwischen 15 und 19 Uhr in der Gemeinde statt. Um einen Termin zu vereinbaren, melden Sie sich bitte über die Telefonnummer. 550574 - 76 an oder über email: roland.fritsch@mondercange.lu und vergessen Sie nicht, uns Ihre genaue Adresse und Telefonnummer mitzuteilen.

Nach Absprache mit dem Expertenbüro werden wir Ihnen Ihren Termin nochmals bestätigen. Die kostenlose Beratung kann höchstens 60 Minuten dauern. Weitere Beratungen (eventuell bei Ihnen zuhause) müssen Sie mit einem Expertenbüro vereinbaren und selbst für deren Kosten aufkommen.

La commune vous offre des consultations gratuites en matière d'efficacité énergétique en collaboration avec les experts du bureau Goblet/Lavandier & Associés.

Les consultations individuelles et gratuites auront lieu les jeudis après-midi de 15 à 19 heures dans la maison communale. Nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous (Tél: 55 05 74 - 76) ou par email: roland.fritsch@mondercange.lu, en veillant à indiquer votre adresse exacte et votre numéro de téléphone.

Nous confirmerons votre rendez-vous par voie téléphonique. La durée maximale des consultations gratuites sera de 60 minutes.

Les frais d'éventuelles consultations supplémentaires à votre domicile, à convenir avec un bureau d'experts, seront à charge du demandeur.



RENDEZ-VOUS

JURISTISCHE BERATUNG IN DER GEMEINDE



In Zusammenarbeit mit Maître Claude Pauly bieten wir 15-minütige Sprechstunden zu juristischen Fragen und Problemen an, die jeder Einwohner in unserer Gemeinde einmal jährlich gratis nutzen kann.

Wir werden keinen gratis Rechtsbeistand anbieten, sondern wollen Ihnen die Möglichkeit bieten, einem Experten ihre juristischen Probleme darlegen zu können damit er Sie beraten kann, ob Sie weitere juristische Schritte einleiten sollten.

Die Sprechstunden finden am Freitagnachmittag zwischen 14.00 und 16.00 Uhr nur gegen Verabredung statt. Anmelden können Sie sich unter der Telefonnummer 55 05 74-76 oder über Email roland.fritsch@mondercange.lu. Eine Bestätigung Ihres Termins erhalten Sie in kürzester Zeit.

Consultations juridiques

Des consultations juridiques gratuites sont offertes à tous les habitants de notre commune. Le conseil échevinal vous propose en collaboration avec Maître Claude Pauly une consultation gratuite de 15 minutes dont vous pouvez profiter une fois par année.

La commune ne pourra pas vous offrir un conseiller juridique gratuit, mais notre expert pourra évaluer vos problèmes et vous guider dans le choix des suites éventuelles à y réserver. Les consultations qui auront lieu les vendredis après-midis et ne sont possibles que sur rendez-vous. (téléphone: 55 05 74-76, email: roland.fritsch@mondercange.lu). Les rendez-vous vous seront confirmés dans les meilleurs délais.

INFO RENDEZ-VOUS

Nature for People

06. Juni 11 / 06 juin 11

Diavortrag und Exkursion: Mauersegler & Co in Petingen

Treffpunkt: 19:30 Uhr im Projektionssaal des Kulturhauses "A Rousen" in Petingen.

Conférence de dias et promenade: martinot & compagnie à Petange

Rendez-vous: 19H30 dans la salle de projection de la maison de la culture "A Rousen" à Petange.

18. Juni 11 / 18 juin 11

Natur und Naturschutz in Bettemburg und Leudelingen

Treffpunkt: 14:30 Uhr bei der Kirche in Abweiler.

Nature et projets de protection à Bettembourg et Leudelage

Rendez-vous: 14H30 près de l'église à Abweiler.

25. Juni 11 / 25 juin 11

Von Orchideen und Schmetterlingen: Exkursion in die Wiesen von Sanem und Dippach

Treffpunkt: 14:30 Uhr am Bahnhof zwischen Sprinkingen und Limpach.

Orchidées et papillons: excursion dans les prairies de Sanem et Dippach

Rendez-vous: 14H30 près de la gare entre Sprinkange et Limpach.

03. Juli 11 / 03 juillet 11

Pflanzen und Schmetterlinge der Tagebauegebiete

Treffpunkt: 14:30 Uhr beim Stadion Jean Jacoby, rue des Mines in Schifflingen.

Plantes et papillons des minières à ciel ouvert

Rendez-vous: 14H30 près du stade Jean Jacoby, rue des mines à Schifflange.

08. Juli 11 / 08 juillet 11

Nachtextkursion: Fledermäuse und Eulen in Feulen und Vichten

Treffpunkt: 22:00 Uhr bei der Kapelle in Oberfeulen.

Excursion de nuit: chauves-souris et hiboux à Feulen et Vichten

Rendez-vous: 22H00 près de la chapelle à Oberfeulen.

09. Juli 11 / 09 juillet 11

Nachtextkursion: Fledermäuse und Eulen in Bartringen und Strassen

Treffpunkt: 22:00 Uhr Parkplatz Cactus vor dem Geschäft Goedert.

Excursion de nuit: chauves-souris et hiboux à Bertrange et Strassen

Rendez-vous: 22H00 parking Cactus près de l'établissement Goedert.

10. Juli 11 / 10 juillet 11

Von Schwarzstorch und Feuersalamander in Grosbous und Mertzig

Treffpunkt: 14:30 Uhr bei der Schule in Dellien.

Cigogne noire et salamandre à Grosbous et Mertzig

Rendez-vous: 14H30 près de l'école à Dellien.

30. Juli 11 / 30 juillet 11

Wildkatzen und Kelten in Roeser und Frisange

Treffpunkt: 14:30 Uhr bei der Seat-Garage, route de Mondorf, zwischen Hellange und Bettemburg.

Chats sauvages et celtes à Roeser et Frisange

Rendez-vous: 14H30 près du garage Seat, route de Mondorf, entre Hellange et Bettembourg.

07. August 11 / 07 août 11

Un der Atert: Sommer im Attert

Treffpunkt: 9:00 Uhr am Ende der Straße "Beim Weidbësch" in Niederpallen.

Un der Atert: l'été dans la vallée de l'Attert

18. September 11 / 18 septembre 11

Wildkräutertextkursion in Beckerich und Saeul

Treffpunkt: 14:30 Uhr bei der Kapelle in Ehner.

Excursion aux herbes sauvages à Beckerich et Saeul

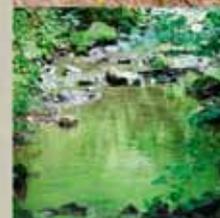
Rendez-vous: 14H30 près de la chapelle à Ehner.

25. September 11 / 25 septembre 11

Pilztextkursion in Bissen und Useldingen

Treffpunkt: 14:30 Uhr am CR 306 von Bissen nach Vichten an der Abzweigung zur Flur Maart auf der Anhöhe oberhalb Bissen.

People for Nature



RENDEZ-VOUS

Nature for People

Excursion aux champignons à Bissen et Useldange

Rendez-vous: 14H30 CR 306 de Bissen à Vichten à la jonction vers le lieu-dit Maart après la montée de Bissen.

01. Oktober 11 / 01 octobre 11

Workshop: Herbstdekorationen aus Naturmaterialien in Düdelingen

Treffpunkt: 14:00 Uhr Centre Hild gegenüber dem Bahnhof.

Atelier: Décorations d'automne en matériaux naturels à Dudelange

Rendez-vous: 14H00 Centre Hild, vis-à-vis de la gare.

02. Oktober 11 / 02 octobre 11

Pilzexcursion in Schieren

Treffpunkt: 14:30 Uhr am CR 347 von Schieren nach Stegen, an der Abzweigung des ersten asphaltierten Weges nach links aus Richtung Schieren.

Excursion aux champignons à Schieren

Rendez-vous: 14H30 CR 347 de Schieren à Stegen à la jonction du premier chemin asphalté à partir de Schieren.

09. Oktober 11 / 09 octobre 11

Pilzexcursion in Differdingen

Treffpunkt: 14:30 Uhr Fonds de Gras. Parkplatz beim Restaurant "Bei der Giedel".

Excursion aux champignons à Differdange

Rendez-vous: 14H30 Fonds de Gras, parking près du restaurant "Bei der Giedel".

15. Oktober 11 / 15 octobre 11

Workshop: Herbstdekorationen aus Naturmaterialien in Monnerich

Treffpunkt: 14:00 Uhr Kulturzentrum in Bergem, route de Schifflange.

Atelier: Décorations d'automne en matériaux naturels à Mondercange

Rendez-vous: 14H00 Centre culturel à Bergem, route de Schifflange.

5. November 11 / 5 novembre 11

Obstbaum-Schnittkurs in Reckingen/Mess und Dippach

Treffpunkt: 9:45 Uhr beim Gemeindeatelier, 53 rue Jean-Pierre Hilger in Reckingen. Anmeldung erforderlich.

Cours de taille pour arbres fruitiers à Reckange/Mess et Dippach

Rendez-vous: 9H45 près de l'atelier communal, 53, rue Jean-Pierre Hilger à Reckange. Veuillez vous inscrire.

Die Teilnahme an den Aktivitäten ist gratis, wenn nicht anders angegeben.

Eine Anmeldung ist für einige Aktivitäten erforderlich unter der Nummer 26 30 36 25 der Biologischen Station SICONA.

Unter dieser Nummer erhalten Sie auch genauere Informationen zu den Aktivitäten.

La participation aux activités est gratuite, sauf mention contraire.

Une inscription est nécessaire pour certaines activités au numéro 26 30 36 25 de la Station Biologique SICONA.

Veuillez vous adresser également à ce numéro pour des informations plus détaillées sur les activités.



2, rue de Nospelt L-8394 Olm
Tel: 26 30 36 25

Projekt unterstützt durch das Nachhaltigkeitsministerium
Projet soutenu par le Ministère du développement durable

People for Nature

AVIS AU PUBLIC

AVIS AU PUBLIC

je peux voter...

La commune de Mondercange invite tous ses concitoyens qui ont le droit de vote à participer aux élections communales du 9 octobre 2011. Une lettre personnalisée a été adressée à tous les non-luxembourgeois de notre commune. Afin de simplifier l'inscription sur la liste électorale, le bureau de population restera ouvert samedi, le 18 juin du 09.00 à 12.00 heures.

Pourquoi voter?

Le Luxembourg compte 502 000 habitants dont 42 % de ressortissants étrangers. Lors des élections communales de 2005, la part de l'électorat étranger représentait 10 %, tandis qu'uniquement 1,2 % des conseillers élus sont des non-Luxembourgeois.

Le 9 octobre 2011, soyons nombreux à participer aux élections communales ! En tant que résidents étrangers participez activement à la vie politique de votre commune: utilisez votre droit de vote!

Faire un choix rime avec donner sa voix:

- C'est VOUS qui pouvez être les acteurs de votre commune en choisissant à qui vous déléguez la représentation de vos intérêts;
- C'est avec VOUS que le conseil communal fera correspondre au mieux la gestion de votre commune et de vos intérêts;
- Le droit de vote est un droit constitutionnel. C'est un moyen fondamental de participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle de votre commune.

Inscrivez-vous aux listes électorales si:

- vous accordez une attention particulière au bien-être de votre commune;

- la cohésion sociale est importante à vos yeux;
- vous pensez que l'opinion des étrangers doit être davantage sollicitée et prise en considération dans le débat politique;
- vous vous sentez concernés par les dépenses et les recettes de votre commune.

Alors n'hésitez plus et rendez-vous dès aujourd'hui auprès de votre commune, en vue de vous inscrire, car s'abstenir c'est laisser le choix aux autres!

Que fait ma commune?

Le Grand-Duché de Luxembourg est divisé en **116 communes**.

Sous le contrôle du pouvoir central, la commune a le pouvoir de gérer par ses propres organes son patrimoine, son territoire et ses intérêts.

Chaque commune dispose d'un **conseil communal**, élu pour un terme de 6 ans par les **habitants** de la commune remplissant les conditions de l'électorat.

La gestion journalière de la commune est assurée par le collège des bourgmestre et échevins, organe qui émane du conseil communal et qui constitue l'organe d'exécution et d'administration quotidienne de la commune.

Le conseil communal exerce avec le concours du collège des bourgmestre et échevins de multiples compétences.

Entre autres:

- l'équipement des écoles de l'enseignement fondamental et les aides financières pour étudiants;
- les services de l'état civil (naissances, mariages, décès, partenariats);
- l'aménagement communal et le développement urbain (autorisations de construire);
- l'organisation des structures d'accueil (maisons relais, crèches...);

AVIS AU PUBLIC

- la mise en place de structures consultatives favorisant la participation citoyenne aux affaires communales;
- l'organisation d'activités sportives ou de manifestations culturelles;
- la mise en place de mesures d'intégration facilitant le contact entre anciens et nouveaux résidents de la commune;
- la construction et la gestion de logements sociaux.

Ces missions peuvent avoir un impact direct sur votre vie quotidienne. En participant aux élections communales, vous influencez les résultats et par là même la composition du conseil communal.

Qui peut voter?

- Le vote est obligatoire pour tous les Luxembourgeois, qui ne sont donc pas obligés de s'inscrire sur les listes électorales.

- La loi électorale permet aux non-Luxembourgeois qui résident au Luxembourg de voter aux élections communales sans perdre le droit de vote dans la commune de leur pays d'origine, sous condition:
 - d'avoir 18 ans révolus le jour des élections. Les jeunes qui n'ont pas encore atteint la majorité, mais qui l'auront au moment des élections de 2011, peuvent également s'inscrire;
 - de résider au Luxembourg depuis au moins 5 ans au moment de l'inscription;
 - de jouir des droits civils et de ne pas être déchu du droit de vote dans l'État de résidence ou dans l'État d'origine;
 - de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au **14 juillet 2011 inclus**.

ATOMKRAAFT NEE MERCI



Die Gemeinde Monnerich unterstützt die Bewegung zu einem sofortigen und endgültigem Stopp sämtlicher Atomkraftanlagen, die Luxemburg direkt bedrohen. Zu diesem Zweck liegt auch eine Petition an die Luxemburger Regierung am Empfangsschalter in der Gemeinde zur Unterschrift bereit.

La commune de Mondorcange soutient le mouvement demandant un arrêt immédiat et définitif des centrales nucléaires menaçant directement le Luxembourg. Une pétition qui est adressée au gouvernement luxembourgeois peut être signée au guichet «Réception» de la mairie.

www.stopatom.lu

› 5 règles d'or lors des grandes chaleurs ‹

- 1. Boire beaucoup**
(au moins 1.5 litre d'eau minérale ou d'eau gazeuse par jour)
- 2. Passer plusieurs heures par jour dans des endroits frais ou à l'ombre**
(fermer fenêtres, volets et stores pendant la journée)
- 3. Eviter des activités physiques intenses pendant les heures les plus chaudes**
- 4. Se rafraichir en prenant des douches ou des bains partiels**
- 5. Aller quotidiennement chez les personnes âgées de votre entourage qui vivent seules.**
Vérifier qu'elles disposent de suffisamment d'eau minérale et qu'elles en consomment assez.



› 5 Goldene Regeln für Hitzetage ‹

1. Viel trinken

(mindestens 1,5l Mineralwasser oder Sprudelwasser am Tag)

2. Halten Sie sich in **gekühlten Räumen** oder im Schatten auf

(tagsüber Fenster, Fensterläden und Rollläden schließen)

3. Keine **körperlich anstrengenden Aktivitäten** während der heißesten Tageszeit

4. Kühlen Sie sich durch **Duschen oder Teilbäder**

5. Sehen Sie täglich nach **alleinstehenden, älteren Menschen** in Ihrem Umfeld. Achten Sie darauf, dass diese **ausreichend mit Wasser versorgt sind und genügend trinken.**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

www.sante.lu



DOSSIER SOCIAL: LES ENFANTS FACE AU DIVORCE

1) Introduction

«Le Luxembourg enregistre, chaque année depuis près de 10 ans, environ 1000 divorces contre 2000 mariages.»¹ Alors que le divorce est souvent un élément douloureux pour le couple, les enfants en souffrent aussi. Ils se sentent souvent tirailler entre deux personnes. Considérant que la période d'adaptation au divorce peut s'étendre sur un intervalle de deux ans ou plus, il va sans dire que l'impact sur le développement de l'enfant est sans doute considérable «Même si les parents cachent à leurs enfants leur intention de se séparer, ces derniers s'aperçoivent que la relation entre le père et la mère a changé» [...] Dans d'autres cas l'annonce du divorce est totalement inattendue². Le divorce peut ainsi engendrer toute une série de troubles auprès de l'enfant.

Il ne s'agit pas ici de juger le divorce, parfois il est nécessaire pour éviter aux enfants de vivre constamment dans une atmosphère conflictuelle. L'adaptation de l'enfant à cette nouvelle situation est possible à condition que l'entourage de l'enfant fournisse un soutien efficace à l'enfant.

2) Les droits des enfants

«L'intérêt supérieur de l'enfant réside dans le droit fondamental d'avoir accès à ses deux parents»³

«Un couple qui achète ensemble un immeuble, peut le revendre.

Un couple qui se marie ou conclut un partenariat légal, peut se séparer

Un couple qui décide d'avoir un enfant, ne pourra jamais défaire ce lien.»⁴

Dans ce cadre la convention internationale des droits de l'enfant stipule:

- «Les parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être [...]
- Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes le décident [...]

Après le divorce les enfants continuent à bénéficier de leurs droits notamment:

- «Le droit d'être considéré comme une personne affectée ayant ses propres intérêts, et non pas comme un gage, une possession ou la propriété d'un des parents.
- Le droit de grandir dans un environnement qui lui garantit les meilleurs meilleures possibilités de devenir une personne responsable
- Le droit d'obtenir quotidiennement de l'amour, de sollicitude, de l'ordre et de la protection de la part du parent qui a la garde de l'enfant et chez lequel il habite.
- Le droit de connaître les deux parents et de pouvoir profiter de l'amour et des soins de chaque parent par une relation convenable.
- Le droit d'une relation positive et constructive avec les deux parents, dans laquelle aucun des parents ne doit dénigrer ou humilier l'autre aux yeux de l'enfant.
- Le droit d'une pension alimentaire convenable qui doit être fournie par les deux parents selon leurs possibilités respectives.
- Le droit aux mêmes chances d'éducation qu'aurait eues l'enfant si les parents n'avaient pas divorcé.»⁵

¹ Statec (état civil) in, BODSON, L., SEGURA, J., « Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres », LES CAHIERS DU CEPS/INSTEAD Population & Emploi, Luxembourg, Cahier n°2010-01, Janvier 2010 p.5

² BRAQUET S., ea «Les familles face à la séparation et au divorce», Ministère de la Famille et de l'Intégration et AG-QM-Psy Luxembourg, 2002p.13

³ Arrêt Elsholz du 13 juillet 2000 de la Cour européenne des Droits de l'Homme

⁴ ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010

⁵ Note d'information élaborée par le Centre de Médiation, Galier Kons Luxembourg, in, ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010

Afin de permettre à l'enfant de ne pas souffrir trop du divorce il faut donc permettre un contact serein avec le parent qui quitte le domicile et il faut éviter à tout prix que les enfants se culpabilisent et se sentent responsables quand les parents se séparent. Selon le ORK s'est le conflit parental et non la séparation qui nuit le plus à l'enfant.⁶

3) Les besoins des enfants

Les enfants ont généralement besoin de leurs deux parents. L'enfant a besoin de l'aide de ses parents pour comprendre la situation délicate. Si le conflit persiste après la séparation, l'enfant se demandera alors pourquoi vous êtes-vous séparés. Il faut éviter à tout prix que l'enfant doit agir en médiateur entre ses deux parents. Il ne doit en aucun cas devoir prendre parti pour l'un ou l'autre. L'enfant est toujours la première victime d'un conflit de loyauté. Les deux parents font partie de la construction identitaire de l'enfant.

Les préoccupations personnelles du parent en instance de séparation diminuent généralement sa disponibilité émotionnelle vis-à-vis de son enfant. Le parent vit aussi le stress de la réorganisation familiale. Tous les parents désirent que cette transition affecte le moins possible leur enfant. Les parents doivent garder en mémoire que ce qui est le plus néfaste aux enfants, ce n'est pas la séparation en soi, mais de se retrouver au cœur des conflits parentaux. Voici une courte liste (non exhaustive) de certains besoins de l'enfant vivant la séparation de ses parents.

- Être informé et sécurisé
- Être préparé sur les changements à venir
- Rester en relation avec ses deux parents
- Être rassuré sur l'amour inconditionnel de ses deux parents
- Avoir le droit d'aimer ses deux parents
- Conserver un lien significatif avec ses deux parents
- Pouvoir exprimer ses sentiments face à la séparation
- Comprendre la décision de ses parents
- Reconnaître la permanence de la séparation
- Être tenu hors des conflits
- Sentir ses deux parents capables de se parler
- Assister à une rupture la plus harmonieuse possible
- Ne pas servir d'intermédiaire entre ses parents



- Ne pas s'inquiéter de la sécurité financière de ses parents
- Ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre parent
- Ne pas se sentir responsable de la séparation
-

4) Exemple de quelques réactions des enfants face au divorce

Chaque divorce est un processus unique et individuel qui se déroule de façon différente au sein de chaque couple et de chaque famille, et c'est pourquoi ses effets varient d'un enfant à l'autre. Parfois les enfants réagissent déjà longtemps avant la séparation des parents ou le divorce définitif. Aucun enfant ne se développe de façon absolument synchrone

⁶ ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010, p26

«Le divorce: le temps des angoisses

Les plus jeunes réagissent en général avec des peurs accentuées, par exemple peurs nocturnes, peur de la séparation, peur d'être seul. Les plus âgés expriment par exemple qu'ils ont peur de l'école.

Le divorce: le temps du regret et du chagrin

Les enfants montrent en partie les mêmes réactions que les personnes affectées (tristesse, colère, déception, agressivité) et font souvent preuve de comportements et de résultats perturbés dans la société (agitation, état d'âme dysphorique, agressivité, difficultés de concentration etc.). L'espoir d'une réconciliation de ses parents est souvent encore très présente bien des années après le divorce.

Le divorce: le temps des soucis

Plus un enfant est jeune, moins il a acquis une identité qui lui est propre. Les enfants s'identifient encore beaucoup à leurs parents, respectivement au reste de la famille („à la maison c'est comme cela que l'on fait, et c'est normal"). Lorsque la famille éclate, il est difficile pour l'enfant de retrouver une identité qui aie du sens et c'est ainsi qu'il est angoissé par rapport à lui-même (l'enfant n'est plus sûr de lui)

L'enfant se fait du souci pour le parent qui a obtenu sa garde et ceci est étroitement lié aux craintes qu'il a par rapport à lui-même: que se passera-t-il si celui/celle qui a la garde part aussi, tombe malade, a un accident, meurt, ... ?

Dans notre société, la plupart des hommes n'ont pas le droit de garde. Les enfants ont également à leur égard des craintes, plus ou moins justifiées, quant à leur possibilité de s'en sortir seuls (faire la cuisine, laver, ...). Ils expriment souvent des craintes à l'idée que leur père ne puisse faire face à sa solitude.

Le divorce: le sentiment d'être rejeté

Comme les parents eux-mêmes sont très absorbés par leurs propres inquiétudes (implications émotionnelles, soucis financiers, ...), les enfants ont souvent la sensation d'être rejetés. Ils ont la peur d'être rejetés s'ils contrarient l'un des parents. De plus ils ne peuvent absolument pas comprendre pourquoi une relation qui semblait solide, explose tout à coup.

Le divorce: le temps de la solitude

Très souvent, personne n'est au courant des angoisses des enfants concernés. Trop souvent, les parents, eux-mêmes préoccupés par leurs propres soucis, ne prennent pas assez en considération leurs enfants. Les enfants quant à eux, n'osent pas accabler leurs parents avec des soucis supplémentaires. De plus: parfois il y a est des enfants qui se gênent de parler à l'extérieur de la maison de la séparation de leurs parents.

Les enfants naissent avec une énorme confiance dans les relations interpersonnelles („confiance innée"). La séparation des parents engendre un manque de confiance considérable dans la soi-disant authenticité des relations entre les personnes; et ce d'autant plus que les parents ne communiquent plus entre eux en tant que parents et que les enfants perdent de vue le parent qui n'a pas la garde parentale.

Une forme de réaction, (particulièrement chez les jeunes filles) est un retrait émotionnel (par exemple „je ne veux plus rien savoir" ou bien „je ne veux plus en parler, c'est surmonté"), ce qui peut engendrer une solitude extrême. Les adolescents recherchent alors de plus en plus des contacts à l'extérieur du cercle familial. C'est ainsi que l'on aboutit à un raccourcissement de l'adolescence chez les jeunes (indépendance précoce).

Le divorce: le temps de la loyauté lézardée

Les enfants en jeune âge scolaire ou plus jeunes encore, n'ont souvent pas la possibilité de reconnaître que nous pouvons avoir en nous des sentiments souvent ambivalents ou même contradictoires. De ce fait il est très difficile pour eux de comprendre qu'ils peuvent en même temps aimer leur mère et leur père, puisque ceux-ci sont fâchés l'un avec l'autre. Ils ont peur de perdre l'un des deux parents, s'ils aiment l'autre. De ce fait, ils doivent faire face à d'énormes conflits de loyauté. Le fait de ne pas pouvoir être totalement loyal, engendre des sentiments de culpabilité considérables.

Le divorce: le temps des conflits

Souvent, les enfants réagissent avec agressivité, inquiétude, difficulté de concentration etc. et sont de ce fait dirigés vers différents organes compétents pour être pris en charge ou pour clarifier la situation (difficulté du comportement et scolaires). Les jeunes garçons sont particulièrement touchés. Nous rencontrons toujours à nouveau

des parents qui, confrontés à leur propre difficultés, n'arrivent pas à établir de limites, car ils ont peur de passer pour des parents répressifs en plus du divorce qu'ils imposent à leurs enfants.

Le divorce: le sentiment de culpabilité Les plus jeunes enfants ne se rendent pas compte qu'il existe une relation entre leurs parents. Pour eux une relation est quelque chose d'égoцентриque «moi-je». Il est alors pour eux particulièrement difficile d'imaginer que la relation parentale soit cassée. Ils croient alors d'autant plus que le départ d'un parent est la conséquence d'une rupture parent-enfant. C'est alors que l'enfant construit un comportement coupable lié à un sentiment d'infériorité. Souvent, les enfants ont peur d'être abandonnés par l'autre parent s'ils se comportent de façon inconvenante.⁷»

5) L'accompagnement des familles en instance de divorce ou divorcés.

Le divorce ne doit pas avoir des conséquences néfastes pour les enfants. Un divorce bien géré et dans lequel on prend soin du bien être des enfants peut permettre à l'enfant de grandir et de se développer dans un environnement de confiance. Le divorce peut en fait permettre à l'enfant de vivre dans de meilleures conditions qu'avant le divorce (les disputes entre parents cessent, meilleure communication au sein de la famille, ...). Afin de gérer le mieux le divorce, différents services se sont spécialisés dans l'encadrement des familles en instance de divorces, pour plus d'informations n'hésitez pas à vous adresser à l'office social de Mondorcange.

6) Introduction

«Le Luxembourg enregistre, chaque année depuis près de 10 ans, environ 1.000 divorces contre 2000 mariages⁸ Alors que le divorce est souvent un élément doulou-

reux pour le couple, les enfants en souffrent aussi. Ils se sentent souvent tirailler entre deux personnes. Considérant que la période d'adaptation au divorce peut s'étendre sur un intervalle de deux ans ou plus, il va sans dire que l'impact sur le développement de l'enfant est sans doute considérable «Même si les parents cachent à leurs enfants leur intention de se séparer, ces derniers s'aperçoivent que la relation entre le père et la mère a changé» [...] Dans d'autres cas l'annonce du divorce est totalement inattendue⁹. Le divorce peut ainsi engendrer toute une série de troubles auprès de l'enfant.

Il ne s'agit pas ici de juger le divorce, parfois il est nécessaire pour éviter aux enfants de vivre constamment dans une atmosphère conflictuelle. L'adaptation de l'enfant à cette nouvelle situation est possible à condition que l'entourage de l'enfant fournisse un soutien efficace à l'enfant.

7) Les droits des enfants

«L'intérêt supérieur de l'enfant réside dans le droit fondamental d'avoir accès à ses deux parents¹⁰»

«Un couple qui achète ensemble un immeuble, peut le revendre.
Un couple qui se marie ou conclut un partenariat légal, peut se séparer.
Un couple qui décide d'avoir un enfant, ne pourra jamais défaire ce lien.¹¹»

Dans ce cadre la convention internationale des droits de l'enfant stipule:

- **«Les parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être [...]»**

⁷ L. Martignoni, Effet d'un divorce sur les enfants - cours de formation continue de la SSP (société suisse de la pédiatrie, Fribourg 2002, <http://www.anubis.ca/agenda/cfc/fribourg2002/divorce-fr.pdf>

⁸ Statec (état civil) in, BODSON, L., SEGURA, J., «Le divorce au Luxembourg en droit et en chiffres», LES CAHIERS DU CEPS/INSTEAD Population & Emploi, Luxembourg, Cahier n°2010-01, Janvier 2010 p.5

⁹ BRAQUET S., ea «Les familles face à la séparation et au divorce», Ministère de la Famille et de l'Intégration et AG-QM-Psy Luxembourg, 2002p.13

¹⁰ Arrêt Elsholz du 13 juillet 2000 de la Cour européenne des Droits de l'Homme

¹¹ ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010

- **Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes le décident [...]**

Après le divorce les enfants continuent à bénéficier de leurs droits notamment:

- *«Le droit d'être considéré comme une personne affectée ayant ses propres intérêts, et non pas comme un gage, une possession ou la propriété d'un des parents.*
- *Le droit de grandir dans un environnement qui lui garantit les meilleurs meilleures possibilités de devenir une personne responsable*
- *Le droit d'obtenir quotidiennement de l'amour, de sollicitude, de l'ordre et de la protection de la part du parent qui a la garde de l'enfant et chez lequel il habite.*
- *Le droit de connaître les deux parents et de pouvoir profiter de l'amour et des soins de chaque parent par une relation convenable.*
- *Le droit d'une relation positive et constructive avec les deux parents, dans laquelle aucun des parents ne doit dénigrer ou humilier l'autre aux yeux de l'enfant.*
- *Le droit d'une pension alimentaire convenable qui doit être fournie par les deux parents selon leurs possibilités respectives.*
- *Le droit aux mêmes chances d'éducation qu'aurait eues l'enfant si les parents n'avaient pas divorcé.¹²»*

Afin de permettre à l'enfant de ne pas souffrir trop du divorce il faut donc permettre un contact serein avec le parent qui quitte le domicile et il faut éviter à tout prix que les enfants se culpabilisent et se sentent responsables quand les parents se séparent. Selon le ORK s'est le conflit parental et non la séparation qui nuit le plus à l'enfant.¹³

8) Les besoins des enfants

Les enfants ont généralement besoin de leurs deux parents. L'enfant a besoin de l'aide de ses parents pour comprendre la situation délicate. Si le conflit persiste



après la séparation, l'enfant se demandera alors pourquoi vous êtes-vous séparés. Il faut éviter à tout prix que l'enfant doit agir en messager entre ses deux parents. Il ne doit en aucun cas devoir prendre partie pour l'un ou l'autre. L'enfant est toujours la première victime d'un conflit de loyauté. Les deux parents font partie de la construction identitaire de l'enfant.

Les préoccupations personnelles du parent en instance de séparation diminuent généralement sa disponibilité émotionnelle vis-à-vis de son enfant. Le parent vit aussi le stress de la réorganisation familiale. Tous les parents désirent que cette transition affecte le moins possible leur enfant. Les parents doivent garder en mémoire que ce qui est le plus néfaste aux enfants, ce n'est pas la séparation en soi, mais de se retrouver au cœur des conflits parentaux.

Voici une courte liste (non exhaustive) de certains besoins de l'enfant vivant la séparation de ses parents.

- Être informé et sécurisé
- Être préparé sur les changements à venir
- Rester en relation avec ses deux parents
- Être rassuré sur l'amour inconditionnel de ses deux parents
- Avoir le droit d'aimer ses deux parents
- Conserver un lien significatif avec ses deux parents
- Pouvoir exprimer ses sentiments face à la séparation
- Comprendre la décision de ses parents

¹² Note d'information élaborée par le Centre de Médiation, Galier Kons Luxembourg, in, ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010

¹³ ORK, Rapport 2010 au Gouvernement et à la Chambre des députés, Luxembourg, 2010, p26

- Reconnaître la permanence de la séparation
- Être tenu hors des conflits
- Sentir ses deux parents capables de se parler
- Assister à une rupture la plus harmonieuse possible
- Ne pas servir d'intermédiaire entre ses parents
- Ne pas s'inquiéter de la sécurité financière de ses parents
- Ne pas prendre partie pour l'un ou l'autre parent
- Ne pas se sentir responsable de la séparation
-

9) Exemple de quelques réactions des enfants face au divorce

Chaque divorce est un processus unique et individuel qui se déroule de façon différente au sein de chaque couple et de chaque famille, et c'est pourquoi ses effets varient d'un enfant à l'autre. Parfois les enfants réagissent déjà longtemps avant la séparation des parents ou le divorce définitif. Aucun enfant ne se développe de façon absolument synchrone

«Le divorce: le temps des angoisses

Les plus jeunes réagissent en général avec des peurs accentuées, par exemple peurs nocturnes, peur de la séparation, peur d'être seul. Les plus âgés expriment par exemple qu'ils ont peur de l'école.

Le divorce: le temps du regret et du chagrin

Les enfants montrent en partie les mêmes réactions que les personnes affectées (tristesse, colère, déception, agressivité) et font souvent preuve de comportements et de résultats perturbés dans la société (agitation, état d'âme dysphorique, agressivité, difficultés de concentration etc.). L'espoir d'une réconciliation de ses parents est souvent encore très présente bien des années après le divorce.

Le divorce: le temps des soucis

Plus un enfant est jeune, moins il a acquis une identité qui lui est propre. Les enfants s'identifient encore beaucoup à leurs parents, respectivement au reste de la famille („à la maison c'est comme cela que l'on fait, et c'est normal"). Lorsque la famille éclate, il est difficile pour l'enfant de retrouver une identité qui aie du sens et c'est ainsi qu'il est angoissé par rapport à lui-même (l'enfant n'est plus sûr de lui)

L'enfant se fait du souci pour le parent qui a obtenu sa garde et ceci est étroitement lié aux craintes qu'il a par rapport à lui-même: que se passera-t-il si celui/celle qui a la garde part aussi, tombe malade, a un accident, meurt, ... ?

Dans notre société, la plupart des hommes n'ont pas le droit de garde. Les enfants ont également à leur égard des craintes, plus ou moins justifiées, quant à leur possibilité de s'en sortir seuls (faire la cuisine, laver, ...). Ils expriment souvent des craintes à l'idée que leur père ne puisse faire face à sa solitude.

Le divorce: le sentiment d'être rejeté

Comme les parents eux-mêmes sont très absorbés par leurs propres inquiétudes (implications émotionnelles, soucis financiers, ...), les enfants ont souvent la sensation d'être rejetés. Ils ont la peur d'être rejetés s'ils contrarient l'un des parents. De plus ils ne peuvent absolument pas comprendre pourquoi une relation qui semblait solide, explose tout à coup.

Le divorce: le temps de la solitude

Très souvent, personne n'est au courant des angoisses des enfants concernés. Trop souvent, les parents, eux-mêmes préoccupés par leurs propres soucis, ne prennent pas assez en considération leurs enfants. Les enfants quant à eux, n'osent pas accabler leurs parents avec des soucis supplémentaires. De plus: parfois il y a est des enfants qui se gênent de parler à l'extérieur de la maison de la séparation de leurs parents.

Les enfants naissent avec une énorme confiance dans les relations interpersonnelles („confiance innée"). La séparation des parents engendre un manque de confiance considérable dans la soi-disant authenticité des relations entre les personnes; et ce d'autant plus que les parents ne communiquent plus entre eux en tant que parents et que les enfants perdent de vue le parent qui n'a pas la garde parentale.

Une forme de réaction, (particulièrement chez les jeunes filles) est un retrait émotionnel (par exemple „je ne veux plus rien savoir" ou bien „je ne veux plus en parler, c'est surmonté"), ce qui peut engendrer une solitude extrême. Les adolescents recherchent alors de plus en plus des contacts à l'extérieur du cercle familial. C'est ainsi que l'on aboutit à un raccourcissement de l'adolescence chez les jeunes (indépendance précoce).



Le divorce: le temps de la loyauté lézardée

Les enfants en jeune âge scolaire ou plus jeunes encore, n'ont souvent pas la possibilité de reconnaître que nous pouvons avoir en nous des sentiments souvent ambivalents ou même contradictoires.

De ce fait il est très difficile pour eux de comprendre qu'ils peuvent en même temps aimer leur mère et leur père, puisque ceux-ci sont fâchés l'un avec l'autre. Ils ont peur de perdre l'un des deux parents, s'ils aiment l'autre.

De ce fait, ils doivent faire face à d'énormes conflits de loyauté. Le fait de ne pas pouvoir être totalement loyal, engendre des sentiments de culpabilité considérables.

Le divorce: le temps des conflits

Souvent, les enfants réagissent avec agressivité, inquiétude, difficulté de concentration etc. et sont de ce fait dirigés vers différents organes compétents pour être pris en charge ou pour clarifier la situation (difficulté du comportement et scolaires). Les jeunes garçons sont particulièrement touchés. Nous rencontrons toujours à nouveau des parents qui, confrontés à leur propre difficultés, n'arrivent pas à établir de limites, car ils ont peur de passer pour des parents répressifs en plus du divorce qu'ils imposent à leurs enfants.

Le divorce: le sentiment de culpabilité

Les plus jeunes enfants ne se rendent pas compte qu'il existe une relation entre leurs parents. Pour eux une relation est quelque chose d'égoïste «moi-je». Il est alors pour eux particulièrement difficile d'imaginer que la relation parentale soit cassée. Ils croient alors d'autant plus que le départ d'un parent est la conséquence d'une rupture parent-enfant. C'est alors que l'enfant construit un comportement coupable lié à un sentiment d'infériorité. Souvent, les enfants ont peur d'être abandonnés par l'autre parent s'ils se comportent de façon inconvenante.¹⁴»

10) L'accompagnement des familles en instance de divorce ou divorcés.

Le divorce ne doit pas avoir des conséquences néfastes pour les enfants. Un divorce bien géré et dans lequel on prend soin du bien être des enfants peut permettre à l'enfant de grandir et de se développer dans un environnement de confiance. Le divorce peut en fait permettre à l'enfant de vivre dans de meilleures conditions qu'avant le divorce (les disputes entre parents cessent, meilleure communication au sein de la famille, ...).

Afin de gérer le mieux le divorce, différents services se sont spécialisés dans l'encadrement des familles en instance de divorces, pour plus d'informations n'hésitez pas à vous adresser à l'office social de Mondercange.

¹⁴ L. Martignoni, Effet d'un divorce sur les enfants cours de formation continue de la SSP (société suisse de la pédiatrie, Fribourg 2002, <http://www.anubis.ca/agenda/cfc/fribourg2002/divorcefr.pdf>

JUGENDHAUS MONNERICH

Bock drop“, regionale Informationsrunde im Jugendhaus Monnerich

„Mäin Job, Top oder Flop?“

Unter diesem Motto fand am Mittwoch, den 6. April 2011 im Jugendhaus Monnerich eine Informationsveranstaltung für Jugendliche statt.

„Bock drop“ ist eine Initiative vom Service National de la Jeunesse, dem Berufsberatungsservice von der ADEM, der Action Locale pour Jeunes und verschiedenen Jugendhäusern.

Das Projekt dient dazu, Jugendlichen die Möglichkeit zu bieten, sich besser auf ihr Berufsleben vorzubereiten. Es ermöglicht den Teilnehmern einen direkten Kontakt mit Vertretern aus Berufsberatungsstellen, der Arbeitswelt und einen Austausch mit anderen Jugendlichen, die ebenso auf der Suche nach einem geeigneten Beruf sind.

Dieses Projekt soll den Jugendlichen die Gelegenheit bieten, sich über verschiedene Berufe und Arbeitsbereiche genauer zu informieren, oder eben gezielt Informationen über einen bestimmten Berufsbereich zu erhalten. Aus diesem Grund wurden Fachleute aus unterschiedlichen Berufsfeldern eingeladen, um den interessierten Jugendlichen entsprechende Informationen zu vermitteln. In den folgenden Informationsrunden werden Bewerbungsschreiben und Lebenslauf sowie Vorstellungsgespräch angesprochen.

Zu Beginn der Veranstaltung stellten die jeweiligen Institutionen, Experten aus verschiedenen Berufsbereichen, sich und ihre Aufgabengebiete vor. Anschließend wurden die neuen Regelungen und Bezeichnungen der zukünftigen Berufsabschlüsse erklärt.

Im zweiten Teil wurden dann nähere Informationen über diverse Berufssparten erläutert und den Jugendlichen die Möglichkeit gegeben, sich über Details in den verschiedenen Berufen zu erkundigen. Es sollte ihnen so ein reales Bild über Voraussetzungen und Möglichkeiten im Berufsleben vermittelt werden. Fragen wie „Was für einen

Schulabschluss wird für welchen Beruf erwartet? Was beinhaltet der jeweilige Beruf? Gibt es Ausbildungsplätze? Kann ich nach meiner Ausbildung eine Stelle finden? Was sind die Vor- und Nachteile? Was kann ich verdienen? Wie sind die Möglichkeiten sich fortzubilden? Und vieles mehr.

Die Jugendlichen sollen durch dieses Projekt eine Hilfe bekommen, den für sie persönlich geeigneten Beruf zu finden.

Neben den bereits erwähnten Partnern waren an diesem Tag folgende Berufsbereiche vertreten:

- Verkauf - ein Autoverkäufer
- Zugbegleitpersonal - Bahnangestellter
- Handwerk – Schreinermeister und Installateur
- Landschaftsgärtner
- Apotheker
- Bademeister
- Erzieher sowie Informationen zu Lebensbetreuer und Hilfskrankenpfleger

Insgesamt ein gelungener und informativer Nachmittag sowohl für alle beteiligten Organisatoren und Berufsvertreter wie auch für die teilnehmenden Jugendlichen!

Nächste Termine sind für die Region Süden:

- **Mittwoch, 29.06.2011**
im Jugendhaus Bettemburg:
Vorstellungsgespräch

**Recht herzlichen
DANK an alle!**



AKTIVITÄTSBERICHT 2010

Unsere Wehr besteht zum heutigen Zeitpunkt aus 75 Mitgliedern. Davon sind 12 bei der Jugendwehr (8-15 Jahre), 9 bei den Veteranen (65- Jahre), 9 in der aktiven Mannschaft und 44 (38 Männer + 6 Frauen) in der Einsatzmannschaft.

Die Einsatzmannschaft kümmert sich um den „Service d'Incendie et de Sauvetage“ der Gemeinde Monnerich und um das Vereinsleben. (Übungen, Bereitschaftsdienst, Einsätze, Brandschutzerziehung für die Kinder der Gemeindeschulen, Evakuationsübungen in den Schulen und Gemeindegebäuden, Brandschutz bei den Baugenehmigungen,)

Im Jahr wurden in mehr als 630 Aktivitäten insgesamt 11156 Stunden geleistet. Davon musste bei 27 Brandeinsätzen und bei 156 technischen Einsätzen interveniert werden. Wobei der Bereitschaftsdienst von 8 Mann/Frau pro Tag, hier nicht dazu gezählt wurde. Es wurden außerdem 39 Übungen (Präsenzdurchschnitt von 21,5 Mann/Frau) und 10 Sportübungen (Präsenzdurchschnitt von 19,71 Mann/Frau) abgehalten.

GSP = Groupe Support Psychologique. Unsere Wehr unterstützt diese Gruppe und wir kommen in einem späteren Infoblatt der Gemeinde auf diese Aktivitäten zurück.

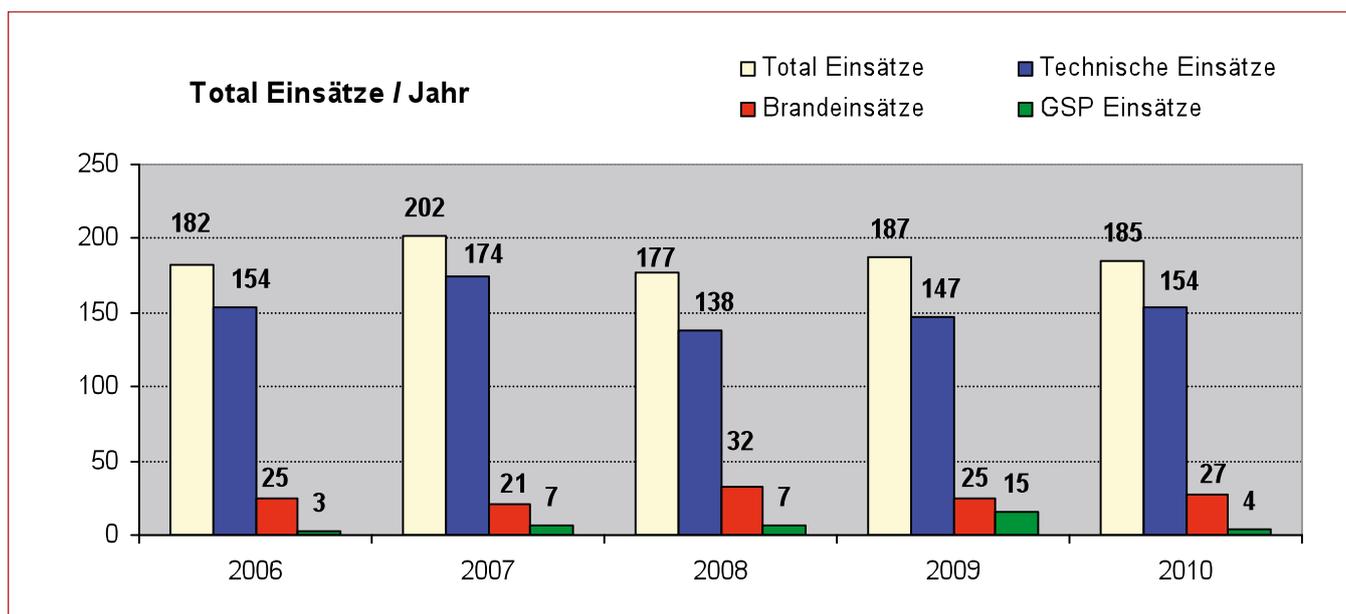
BRANDSCHUTZ:

Neben all diesen Aktivitäten kümmern wir uns auch um den Brandschutz bei Baugenehmigungen, die hier in der Gemeinde angefragt werden. Daneben werden wir von den Gemeindevätern tatkräftig unterstützt, damit wir Evakuationsübungen in den Schulen und die Brandschutzerziehung der Kinder organisieren und abhalten können. Die Kinder werden während 4 Stunden bei uns geschult, wie sie sich im Falle eines Brandes oder Unfalles verhalten sollen und wie man mit einem Feuerlöscher umgeht.

SPORT:

Jeden ersten Donnerstag des Monats treffen wir uns in Monnerich in der Sporthalle, um uns fit zu halten.

Daneben nehmen wir an verschiedenen sportlichen Wettbewerben teil. So haben wir uns am nationalen und kantonalen Cross, sowie Schwimmmeisterschaft für Feuerwehrleute beteiligt. Dabei konnten wir auf nationaler Ebene (neben einmal Gold, Silber und Bronzemedaille) auch den Pokal Pierre KRIEPS (beste aktive Mannschaft) mit nach Hause nehmen. Unsere Jugendmannschaft erreichte den guten 3. Platz beim Pokal Marcel Roben.



INFO POMPJEEËN

Am 7. Juli hatten wir ein Freundschafts-Fußballspiel gegen die Feuerwehrkollegen aus Sassenheim, das wir gewonnen haben.

Des Weiteren haben 7 unserer Mitglieder an den Fahrradlandesmeisterschaften und an den Fahrradweltmeisterschaften der Feuerwehren teilgenommen (Mountainbike, Zeitfahren und Straßenrennen). Die Weltmeisterschaften fanden 2010 in Luxemburg statt.

Für das Jahr 2011 sind sogar Mitglieder für den Marathon hier in Luxemburg angemeldet (2 Mitglieder für den Semi-Marathon und eine Gruppe von 4 Mitgliedern für den Gruppenmarathon).

AUSBILDUNG:

Jeden Donnerstag finden von 19Uhr30-22Uhr00 bei uns im Feuerwehrhaus Übungen statt, bei denen unsere Einsatzmannschaft für den Einsatz trainiert.

Zusätzlich werden jedes Jahr auch andere Ausbildungen organisiert, die nicht von der Wehr abgehalten werden. So waren zum Beispiel unsere Atemschutzträger in der Realbrandausbildung in Böblingen bei der Firma ERHATEC und sie (Andy DAUM) waren am 16. +17.7. hier in

Luxemburg vor Ort, um uns bei der Ausarbeitung eines Sicherheitstruppkonzept im Atemschutz zu helfen.

Insgesamt haben 107 Mann/Frau im Jahr 2010 (2009: 101; 2008: 90; 2007:74) verschiedene Lehrgänge absolviert. Davon 23 an der nationalen Feuerweherschule (ENSIS), 18 an der nationalen Zivilschutzschule (ENPC), 34 an Formationen im Inland und 26 im Ausland, sowie 6 auf regionaler Basis.

In unserem Feuerwehrzentrum fand dieses Jahr wieder ein erste Hilfe Kursus statt an dem 3 unserer Mitglieder teilgenommen haben.

Die seit 2010, laut nationalem Reglement, gefragten Feuerwehrkurse teilen sich bei unseren 44 Mitglieder der Einsatzmannschaft folgendermaßen auf: 1.-Hilfe (44); Feuerwehrgrundausbildung (42); Atemschutzgeräteträger (36); BAT1 (30); Sauvetage (23); BAT2 (20); GSE (17); BAT3 (6); Prévention (9).

SOZIALES:

Verschiedene Aktivitäten wurden organisiert, damit der Mannschaftsgeist gefördert wird. Darunter fallen die



INFO POMPJEEËN



Besichtigung der ARCELOR Werke, unsere traditionelle 1. Mai Feier, Grillabende beim Feuerwehrhaus, Radtouren, usw. Außerdem waren wir bei 2 Hochzeiten unserer Mitglieder anwesend. Am 22. Mai heirateten MARX Romain und REUTER Jenny und am 30. Juli LEFEVRE Jérôme und AREND Tessy.

Am 13. November hatte der Mannschaftsvertreter einen Abend mit guter Stimmung bei einem Rittermahl organisiert.

VEREINSLEBEN:

Am 21. Februar fand unser traditionelles „Buergbrennen“ in Bergem statt.

Dadurch, dass die Gemeindeverantwortlichen in Monnerich einen Platz „Duerplatz“ für Festivitäten geschaffen haben, fand am 24. und 25. Juli seit langem wieder ein Grillfest der Wehr in Monnerich statt.

Am 18. und 19. September fand ein Haxenfest der Wehr in Steinbrücken statt. Das Fest war wieder ein voller Erfolg und wir bedanken uns hiermit bei allen, die an beiden Wochenenden anwesend waren. DANKE.

Zusätzlich entschuldigen wir uns dafür, dass trotz des Einkaufs einer größeren Zahl von Haxen wie 2009, die Haxen uns ausgegangen sind. SORRY. Wir versuchen es bei dem nächsten Haxenfest, am 17.+18.09.2011, besser zu machen.

UNTERSTÜTZUNG:

Mit Hilfe der Gemeindenväter hatten wir, nach 2002 (als unser ausgemustertes Tanklöschfahrzeug nach Argentinien verschenkt wurde), wieder die Möglichkeit ein ausgemustertes Fahrzeug zu verschenken und dies an die Wehr Temmels, die auf deutscher Seite an der Mosel liegt.

Der Mannschaftstransportwagen wurde von der Wehr selbst wieder Instand gesetzt. Das Ganze zum Nulltarif, da die Bürger ihre Feuerwehr mit Hilfe einer hohen





POMPJEEËN

Spendenbereitschaft unterstützt haben. Zusätzliche Hilfe zum Nulltarif bekamen sie von einer örtlichen Kfz- Werkstatt. Die Kosten für die Lackierung und Beschriftung übernahm ebenfalls eine örtliche Firma. Wir wünschen den Kollegen aus Temmels viel Freude mit ihrem „neuen“ Fahrzeug.

REPRÄSENTATION:

In der Gemeinde waren wir während dem Jahr 2010 bei 17 Begräbnissen anwesend und wir nahmen an folgenden Feierlichkeiten teil: Kommunionfeier in Monnerich und in Steinbrücken; „Journée Commémorative“; Nikolausfeier, Nationalfeiertag, usw.

PROGRAMM 2011:

17.+18.09.2011 Grillfest Feuerwehrhaus Steinbrücken

16.+17.12.2011 Grillen in Lallange (Cactus)

Abschließend bedanken wir uns bei allen Einwohner der Gemeinde Monnerich (sowie allen anderen) für ihre moralische und finanzielle Unterstützung die wir jedes Jahr bekommen. DANKE



INFO JUBILÄUM

GOLDENE HOCHZEIT IN MONNERICH

Am 16. Mai 2011 hatten der Monnericher Bürgermeister Dan Kersch sowie die Schöffen Jeannot Fürpass und Jean Orlando die grosse Ehre Henri und Narcisse Bürger-Hornick zu ihrer goldenen Hochzeit zu gratulieren. Am 12. Mai 1961 fand in Monnerich unter Bürgermeister Marcel Bové die standesamtliche Trauung statt. Sohn Arsène und später Enkelin Zoé sollten das Leben der Familie für lange Zeit prägen.

NOCES D'OR à Mondercange

Monsieur le bourgmestre Dan Kersch et les échevins Jeannot Fürpass viennent de féliciter les époux Bürger-Hornick à l'occasion de leurs noces d'or. Le bourgmestre Marcel Bové avait célébré le mariage à la date du 12 mai 1961. Le couple a un fils Arsène et une petite fille Zoé.





INVITATION



FÊTE NATIONALE 23 JUIN 2011

Heimat sidd Dir häerzlech invitéiert, Donneschdes, den 23. Juni 2011
zesumme mat den Autoritéite vu Staat a Gemeng
eisen Nationalfeierdag zu Monnerech ze begoën.

Programm:

10:00 Auer: Te Deum an der Monnerecher Porkierch

10:45: Rendez-vous op der Jules-Bleser-Plaz fir d'Opstelle vum Cortège

Uschléissend feierleche Cortège, Néierleeën vu Blumme beim
Monument aux Morts an Usprooch vum Buergermeeschter

Géint 11:30: Offiziell Receptioun / Éierewäin op der Duerplaz

Opstellung vum Cortège:

Pompjeeën, Harmonie Municipale, Chorallen an aner
Museksgesellschaften, Guiden a Scouten, Résistenzler
Enrôlés de Force, Sports-Veräiner, Sozial- a Kulturveräiner,
Gewerkschaften, asw.

Gemengerot an Éieregäscht, Staat- a Gemengepersonal

**Déi Veräiner a Gesellschaften déi e Fändel hunn, si gebieden dësen
beim Cortège matzeféieren.**

Fir de Schäfferot: de Buergermeeschter Dan Kersch

Late-Night Bus / 22-23.06.2011

Aller 22.06.2011

Bus 3

Mondercange - Centre Thinnes	21:30	22:30
Pontpierre - Eglise	21:35	22:35
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	21:55	22:55

Bus 4

Bergem-anc Ecole/Carrefour	21:30	22:30
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	22:05	23:05

Retour 23.06.2011

Luxembourg-Gare (Quai CFL)	01:30	02:30	03:30
----------------------------	-------	-------	-------

OP NATIONALFEERDAG
SÉCHER AN D'STAD AN
ZERÉCK MAM
LATE NIGHT BUS

eng Gratis-Aktioun vun de Gemengen
Diddeleng, Beetebuerg, Réiser a Monnerech

ALLER 22.06.2011

Bus 1		
Beittembourg-Eglise	21:30h	22:30h
Beittembourg «Am Dreieck»	21:32h	22:32h
Pleppange-Musée	21:35h	22:35h
Roeser-Commune	21:40h	22:40h
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	21:55h	22:55h
Bus 2		
Dudelange-Match (Schwarze Weel)	21:30h	22:30h
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	21:55h	22:55h
Bus 3		
Mondercange-Centre Thinnes	21:30h	22:30h
Pontpierre-Eglise	21:35h	22:35h
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	21:55h	22:55h
Bus 4		
Bergem-anc Ecole/Carrefour	21:30h	22:30h
Hunchering-Eglise	21:35h	22:35h
Noertzange-Gare	21:40h	22:40h
Livange-Geespelt	21:50h	22:50h
Berchem-Ecole	21:52h	22:52h
Luxembourg-Gare (Quai CFL)	22:05h	23:05h

RETOUR 23.06.2011

Bus 1 - Bus 2 - Bus 3 - Bus 4

Luxembourg-Gare (Quai CFL) 01:30h 02:30h 03:30h
(Trajets variables aux arrêts de départ)

INFO INVITATION

KOMPOSTFEST - 2 JUILLET 2011



Das Syndikat MINETT-KOMPOST lädt ein zu seinem

"KOMPOST-FEST"

Samstag, den 2. JULI 2011
von 10:00 bis 18:00 Uhr auf dem Kompostwerk in Monnerich

Programm:

- Führungen über das Kompostwerk
- Informationen zur Vergärungsanlage
- Kinderanimation rund um den Kompostlehrpfad
 - Ab 11:00 Uhr musikalische Animation
- Um 15:00 Uhr Auftritt der Gruppe "Les Gavroches"

Am Grill steht die Pfadfinder-Gruppe St Joseph aus Esch/Alzette. **Im weiteren Angebot:** Brasilianische Spezialitäten und Pfannkuchen. **1 Euro pro Getränk oder Verkostung wird erhoben, zu Gunsten der "Luxembourg Air Rescue"**

Wir freuen uns auf Ihren Besuch!

Sie erreichen das Kompostwerk Minett-Kompost über die Industrie-Zone "Um Monkeler" Esch/Schifflingen.

Le syndicat MINETT-KOMPOST vous invite à sa

«FETE DU COMPOST»

samedi le 2 juillet 2011
de 10:00 à 18:00 heures sur le site du centre de compostage à Mondercange

Programme:

- visites guidées du centre de compostage
- informations sur l'installation de fermentation
- animations pour enfants autour du sentier didactique
 - à partir de 11:00 heures animation musicale
- à 15:00 heures présentation du groupe «Les Gavroches»

Le groupe de scouts St Joseph d'Esch/Alzette se chargera **des grillades. Dégustation de spécialités** brésiliennes et de crêpes. **Participation d'un Euro par consommation au profit de l'association «Luxembourg Air Rescue»**

Nous nous réjouissons de votre visite!

Vous pouvez accéder au centre de compostage Minett-Kompost par la zone industrielle «Um Monkeler) Esch/Schifflange

www.minett-kompost.lu

INFO INVITATION



FÊTE POPULAIRE 8 JUILLET 2011

Volkfest in Monnerich
Mondercange – Village Européen

Fête populaire dans l'enceinte de l'école fondamentale de Mondercange

15.45 heures:	Spectacle de chants et de danses lettones
19.00 heures:	MillerMoaler
20.30 heures:	Sarah Meyer, vainqueur "Wanns du eppes kanns" 2010 – RTL
21.00 heures:	Spectacle Alain Clair – Voyage dans l'univers de Claude François



INFO INVITATION

BEIM NËSSERT BERGEM 22-24 JUILLET 2011

Ouverture officielle du centre culturel «beim Nëssert» à Bergem

Vendredi 22 juillet 2011

14.30 heures: Public Viewing «Tour de France» - L'Alpe d'Huez attend les champions luxembourgeois
19.00 heures: Inauguration officielle en présence de Madame Octavie Modert, Ministre de la Culture
Encadrement musical par l'ensemble Munderchinga Brass



Samedi 23 juillet 2011

14.30 heures: Public Viewing «Tour de France» - Grenoble-Grenoble, contre la montre individuel
20.00 heures: Opérette en langue luxembourgeoise: «Mumm Séis», présenté par l'Opéra du Trottoir: Carlo Hartmann, Yannchen Hoffmann, Annette Schlechter, Al Ginter, Mady Weber.

Entrée: 10 Euro

Prévente à partir du 1^{er} juillet à la réception de la mairie à Mondercange.

Navette par bus: premier départ 18h30 - Parking "rue Arthur Thinnès" via Arrêt "Brill" à Foetz et Parking "Cimetière" à Bergem

Dimanche 24 juillet 2011

11.30 heures: Concert Apéro avec le "Ernie Hammes Group"
Entrée libre

14.30 heures: Public Viewing «Tour de France» - Créteil – Paris, Champs Élysées

Recettes (entrées, boissons et collations) intégralement au profit de «Monnerech hëlleft»



GEMEINDERATSSITZUNG 11. MÄRZ 2011

Anwesend:

Dan Kersch, Bürgermeister
Jeannot Fürpass, Jean Orlando, Schöffen
Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Hauptert, Quintus, Retter,
Sannipoli-Mehling, Schanen, Schramer, Gemeinderäte
Entschuldigt: Pizzaferrì

Punkt 1 der Tagesordnung:

Informationen des Schöffenrates

Der Bürgermeister stellt den Gemeinderäten das neue Bild vor, das jetzt den Sitzungssaal schmückt und das von Mitgliedern der „Arts à l'école“ gemalt wurde.

An Gewerbesteuern erhielt die Gemeinde eine Mehreinnahme von 957.862 €. Die jährliche Putzaktion der Umweltkommission findet am 26 März statt. Am 8. Juli werden die Räumlichkeiten des CIGL in Steinbrücken offiziell eingeweiht. Am selben Tag findet ebenfalls das Volksfest in Monnerich statt.

Das Kulturzentrum „Beim Nössert“ in Bergem wird am 22. Juli eingeweiht. Die drei letzten Etappen der Tour de France können ebenfalls in diesem Kulturzentrum live verfolgt werden.

Abschliessend informiert der Bürgermeister, dass die Änderungen im Flächennutzungsplan der Gemeinde vom zuständigen Minister angenommen wurden.

Punkt 2 der Tagesordnung:

Flächennutzungsplan – provisorische Änderung

Der Gemeinderat genehmigt mit zwei Enthaltungen und zwei Gegenstimmen die vorläufige Änderung des Flächennutzungsplans. „Hannert Thillen“ in Monnerich um ein Wohnungsbauprojekt in der „rue de Reckange“ zu realisieren.

Punkt 3 der Tagesordnung

Kostenvoranschlag: Wohnungsbauprojekt „hannert Thillen“

Mit zwei Enthaltungen wird ein Kostenvoranschlag gestimmt um in Zusammenarbeit mit dem Wohnungsbauministerium 18 Appartements und 15 Studentenwohnungen in der „rue de Reckange“ in Monnerich bauen zu können.

Punkt 4 der Tagesordnung

Erfolgreiche Sportler

Einstimmig akzeptiert der Gemeinderat den Vorschlag der Sport- und Subsidienkommission, der Subsidien an erfolgreiche Sportler in der Höhe von 8.200.- Euro vorsieht.

Punkt 5 der Tagesordnung

Immobilien

- Einstimmigkeit bei einem Verkaufskompromiss mit der Kirchenfabrik in Steinbrücken. Die Gemeinde überlässt der Kirchenfabrik zum symbolischen Preis von 1 Euro das Gelände des alten Kulturzentrums in Steinbrücken.
- Einstimmigkeit bei einem Tauschakt einiger Parzellen in der Cité Molter und „rue de Limpach“ mit Herrn und Frau LUCIUS-LOWE Guy aus Steinbrücken.
- Mit einer Enthaltung wurde ein Verkaufsakt zum Preis von 183.300 Euro genehmigt, der vorsieht, dass die Ehepaare BATTING-BOSELER Gérard aus Monnerich und KIEFFER-VAN WISSEN Paul aus Esch/Alzette der Gemeinde ein Grundstück von 18,33 Ar in der „rue des champs“ in Monnerich überlassen.

Punkt 6 der Tagesordnung

Verkehrsreglemente

Der Gemeinderat genehmigt folgende Änderungen im Verkehrsreglement:

- Einstimmigkeit bei der endgültigen Änderung des Verkehrsreglementes in der „rue Neuve“ in Monnerich und Kreuzung mit der „rue de Limpach“ (Änderung der Vorfahrt).
- 2 Enthaltungen bei den neuen Reglementierungen für die „rue de L'Eglise“ in Monnerich.
- mit 3 Gegenstimmen wurden Änderungen in der „rue de Pontpierre“ in Monnerich, respektiv „Pafenheck“ in Steinbrücken genehmigt um den Bustransport der Linie 17 des TICE zu ermöglichen.
- Einstimmig wurde der Verkehr in der „Cité Raedelsbësch“ in Bergem während der Dauer der Arbeiten am Erdgasnetz neu reglementiert.



Punkt 7 der Tagesordnung

Abrechnungen

Einstimmig genehmigte der Gemeinderat folgende Abrechnungen:

Artikel	Kostenvoranschlag (€)	Ausgabe (€)
Kauf eines Dienstfahrzeugs für den Regiedienst	0,00	14.555,41
Kauf von Maschinen und Material für die Abteilung der «Travailleurs handicapés» (Jahr 2010)	0,00	2.336,05
Kauf von Maschinen und Material für die Gärtnereiabteilung. (Jahr 2010)	0,00	5.512,17
Kauf von Maschinen und Spezialwerkzeugen. (Jahr 2010)	0,00	10.002,46
Kauf eines Dienstfahrzeugs. (Jahr 2010)	0,00	20.100,74
Fussgänger- und Radweg entlang der CR106 bis zum FLF-Sitz	150.000,00	117.779,01

Punkt 8 der Tagesordnung

Konventionen

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig folgende Konventionen:

- Zusatz zur Konvention für 2011 mit der Maison Relais der Gemeinde Monnerich und dem Familienministerium.
- Konvention und Zusatz mit dem Kulturministerium zur Beteiligung an den Ausgaben am Kulturzentrum in Bergem (704.000.- Euro).

Punkt 9 der Tagesordnung

Zusätzlicher Kostenvoranschlag

Mit 4 Enthaltungen wurde ein zusätzlicher Kostenvoranschlag in Höhe von 1.312.349,53 Euro zum Bau des Kulturzentrums in Bergem gestimmt.

Punkt 10 der Tagesordnung

Night Rider

Einstimmig wird ein Schreibfehler im Beschluss über die Organisation des Night Rider vom 14. Dezember 2007 verbessert

Punkt 11 der Tagesordnung

Interventionen

Intervention von Madame Michèle Retter (ADR) zur Beleuchtung der „rue de la Colline“ und der Treppen an der Duerfplatz, sowie zu Rückständen bei der Bezahlung einzelner Grundstücke.

Punkt 12 der Tagesordnung

Personalfragen

Herr Laurent Bauler (assistant social) wird zum Verantwortlichen des neuen Sozialdienstes der Gemeinde ernannt.

GEMEINDERATSSITZUNG 1. APRIL 2011

Anwesend:

Dan Kersch, Bürgermeister
 Jeannot Fürpass, Jean Orlando, Schöffen
 Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Piffaferri, Retter, Sannipoli-
 Mehling, Schanen, Schramer, Gemeinderäte
 Entschuldigt: Hauptert, Quintus

Punkt 1 der Tagesordnung

Beitritt zum Groupement Européen de Coopération Territoriale «Alzette-Belval»

Mit einer Enthaltung werden folgende Punkte verabschiedet:

- Beschluss zur Teilnahme am Bündnis
- Annahme der Statuten
- Annahme einer Konvention zwischen dem luxemburger Staat und den Gemeinden Esch/Alzette, Monnerich, Sanem und Schiffingen.
- Annahme einer Konvention über eine Zusammenarbeit auf französischer und luxemburger Seite.
- Bereitstellung eines Budgets von 15.000.- Euro

INFO GEMEINGEROT

Punkt 2 der Tagesordnung

Kostenvoranschläge

Mit einer Enthaltung und zwei Gegenstimmen werden folgende Kostenvoranschläge angenommen:

- a) Neugestaltung des Friedhofs in Bergem
1.292.800,00 €
- b) Neugestaltung des Friedhofs in Monnerich
300.000,00 €
- c) Neugestaltung des Friedhofs in Steinbrücken
300.250,00 €

Punkt 3 der Tagesordnung

Abschiedsgeschenk

Einstimmig wird Herrn Raymond Valmorbidia, der als Verantwortlicher im Gärtnereibetrieb der Gemeinde Monnerich arbeitete und jetzt in den Ruhestand ging, ein Abschiedsgeschenk in der Höhe von 125 Euro bewilligt.

Punkt 4 der Tagesordnung

Informationen des Schöffengerates

Die Gemeinde Monnerich hat sich den Gemeinden der Grossregion angeschlossen, die eine Schliessung des AKW Cattenom fordern. Der Bestand an Jodpillen wurde kontrolliert und aufgestockt. Die Gemeinde verfügt über mehr als 70.000 Tabletten, 64.000 befinden sich im Interventionszentrum der Feuerwehr in Steinbrücken. Die restlichen 6000 sind in den Schulen, Kinderkrippen und Kindertagesstätten sowie in der Maison Relais. Kofferradios, die über Photozellen und Handkurbeln geladen werden, stehen ebenfalls zu Verfügung. Die Flammen, die regelmässig beim Minettkompost zu sehen sind, sind einfache Abfackelungen überschüssiger Gase. Abschliessend teilte Bürgermeister Kersch mit, dass die Gemeinde eine Mehreinnahme an staatlichen Zuteilungen von 223.369,45 Euro erhielt.

Punkt 5 der Tagesordnung

Konto des Sozialamtes

Die Konten des Jahres 2009 des Sozialamtes wurde einstimmig angenommen:

Einnahmen	228.601,52 €
Ausgaben	228.355,22 €
Resultat (Überschuss)	246,30 €
Überschuss 2008	164,33 €
Resultat	410,63 €

Punkt 6 der Tagesordnung

Gemeindekonten 2009

Die Konten des Gemeindegeldnehmers (compte de gestion) wurden einstimmig angenommen, drei Gegenstimmen erhielten die Konten des Schöffengerates (compte administratif):

Einnahmen	28.689.835,93 €
Ausgaben	24.793.343,05 €
Resultat (Überschuss 2009)	3.896.492,88 €

Punkt 7 der Tagesordnung

Immobilien

Einstimmig wird den Eheleuten Norbert Wagner-Gilbertz aus Steinbrücken zum Preis von 250 Euro ein Grundstück (8m2) abgekauft um eine Bushaltestelle zu errichten.

Punkt 8 der Tagesordnung

Interventionen

Da Herr Quintus (Déi Gréng) der Sitzung nicht beiwohnte, wurde seine Intervention auf eine spätere Sitzung verlegt.

GEMEINDERATSSITZUNG 6. MAI 2011

Anwesend:

Dan Kersch, Bürgermeister
Jeannot Fürpass, Jean Orlando, Schöffen
Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Hauptert, Pizzaferrri,
Quintus, Retter, Sannipoli-Mehling,
Schanen, Schramer, Gemeinderäte.

Punkt 1 der Tagesordnung

Kostenvoranschläge

Artikel	Kostenvoranschlag in €
Park Molter (2 Enthaltungen, 2 Gegenstimmen)	1.975.490,07
Wohnungsbau «Park Molter» (2 Enthaltungen, 2 Gegenstimmen)	612.648,05
Geschichtskurs für Mountain Bikes im Zentrum Monnerichs «Pumptrack» (3 Enthaltungen, 1 Gegenstimme)	299.000,00

INFO GEMENGEROT

Spielpatz beim Kulturzentruml
«beim Nössert» in Bergem – (einstimmig) 257.000,00

Punkt 2 der Tagesordnung

Budget 2011 - Änderungen

Der Gemeinderat änderte den Haushalt 2011 wie folgt:

Artikel: Park Molter - (2 Enthaltungen, 2 Gegenstimmen)
Ursprünglich vorgesehen: 0.-
Änderung: + 500.000.-
Total: 500.000.-

Artikel: Wohnungsbau «Park Molter»
(2 Enthaltungen, 2 Gegenstimmen)
Ursprünglich vorgesehen: 500.000.-
Änderung: - 400.000.-
Total: 100.000.-

Artikel: Geschicklichkeitsparcours für Mountain Bikes
im Zentrum
Monnerichs «Pumptrack»
(3 Enthaltungen, 1 Gegenstimme)
Ursprünglich vorgesehen: 0.-
Änderung: + 300.000.-
Total: 300.000.-

Artikel: Spielpatz beim Kulturzentrum «beim Nössert»
in Bergem – (einstimmig)
Ursprünglich vorgesehen: 0.-
Änderung: + 260.000.-
Total: 260.000.-

Punkt 3 der Tagesordnung

Abrechnung

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig folgende Abrechnung:

Artikel	Kostenvoranschlag(€)	Ausgabe (€)
Studentenwohnungen im ..		
Haus Bicheler in Monnerich	1.479.010,89	1.245.815,78

Punkt 4 der Tagesordnung

Gewerbe- und Grundsteuer

- Der Hebesatz der Gewerbesteuer wurde für 2012 auf 300 % festgelegt (2 Enthaltungen)
- Die Grundsteuer wurde mit 2 Enthaltungen wie folgt festgelegt:

Impôt Foncier A:	400 %
Impôt Foncier B1:	600 %
Impôt Foncier B4:	200 %
Impôt Foncier B2:	400 %
Impôt Foncier B5:	400 %
Impôt Foncier B3:	200 %
Impôt Foncier B6:	600 %

Punkt 5 der Tagesordnung

Subsidien

Einstimmig wurden folgende aussergewöhnliche Subsidien angenommen:

Vereinigung	Projekt	Betrag(€)
Sportlycée Lëtzebuerg	«ISF Basketball – 2011 World Schools Championship»	125,00
CTF Mondercange	50. Geburtstag	1.250,00
TC Mondercange	Mietgebühren für Spielfelder (Periode vom 1. Mai bis zum 15. Oktober 2011)	1.905,00

Punkt 6 der Tagesordnung

Informationen des Schöffenrates

Der Bürgermeister bittet die Gemeinderäte sich folgende Termine zu merken: 7. Mai – Télévie, organisiert vom BC Mess, 27. Mai – Frischmarkt in Monnerich, 16. Juni – Einweihung des neugeschaffenen Zentrums in Monnerich mit der Kindertagesstätte und der „rue de l'église“, 1. Juli – 10 Jahre „Club Senior“, 8. Juli – Volksfest in Monnerich, 22. Juli – Einweihung des Kulturzentrums „beim Nössert“.

INFO GEMENGEROT

Punkt 7 der Tagesordnung

Immobilien

Der Gemeinderat genehmigt folgende Transaktionen:

- a) mit Herrn Joseph Bartz aus Leudelingen, welcher der Gemeinde zum Gesamtpreis von 498.300 Euro 2 Grundstücke (27,57 Ar und 22,26 Ar) gelegen „am Molter“ in Monnerich verkauft (1 Enthaltung, 1 Gegenstimme).
- b) Mit den Eheleuten Norbert Wagner-Gilbertz aus Steinbrücken, welche der Gemeinde eine Parzelle von 7 Zentiar zum Preis von 49 Euro überlassen (einstimmig).

Punkt 8 der Tagesordnung

Umweltpreis

Einstimmig wird ein Vorschlag der Umweltkommission angenommen um jährlich einen „Umweltpreis von der Gemeng Monnerech“ an einen Mitbürger oder eine Vereinigung unserer Gemeinde wegen ihrer Verdienste in Sachen Umweltschutz.

Punkt 9 der Tagesordnung

Beratende Kommissionen

Die DP beantragt folgende Änderungen in den beratenden Kommissionen:

Ausländerkommission: Herr Angelo Da Silva ersetzt Herrn Manuel Jungen.

Chancengleichheitskommission: Frau Mady Abens ersetzt Frau Cathy StausMarth.

Punkt 10 der Tagesordnung

Beschluss zur Schliessung des AKW Cattenom

Einstimmig schliesst sich der Gemeinderat der Bewegung für einen sofortigen Stopp des AKW Cattenom an.

Punkt 11 der Tagesordnung

Konventionen

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig folgende Konventionen:

- a) betreff dem «Club Senior am Duerf» mit dem Familienministerium und der Gesellschaft «gestionnaire d'infrastructures, de ser-

vices sociaux et d'intergénération de la commune de Mondercange».

- b) mit der Gesellschaft V.K.Invest S.A. aus Ettelbrück wegen eines Bebauungsplanes in der „rue Théodore de Wacquant“ in Foetz.

Punkt 12 der Tagesordnung

Kontrakte:

Einstimmig werden folgende Kontrakte genehmigt:

- a) mit der Gesellschaft „Eltrona Interdiffusion S.A.“ zur Wartung des Kabelfernsehnetzes.
- b) Mit den Eheleuten Gérard und Carole Bating-Bosseler aus Monnerich, sowie Paul und Sandra Kieffer-Van Wissen aus Esch welche von der Gemeinde ein Grundstück in der „rue des Champs“ mieten.
- c) Zusatz zum Mietvertrag mit der Kirchenfabrik Monnerich betreffs des Pfarrhauses in der Escher Strasse in Monnerich.

Punkt 13 der Tagesordnung

Änderungen im Flächennutzungsplan

Der Gemeinderat genehmigt mit einer Gegenstimme eine Änderung des Flächennutzungsplans der Gemeinde wegen der Verlegung der Shell-Tankstelle.

Punkt 14 der Tagesordnung

Interventionen

Intervention von Herrn Servais Quintus (Déi Gréng) zum Thema Ökostrom in der Gemeinde.

Punkt 15 der Tagesordnung

Personalangelegenheiten (geheime Sitzung)

Herr Marco Hennicot, Chef der Gärtnereibetriebe der Gemeinde, erhält eine Beförderung in den Grad 7 seiner Karriere.



COMMUNE
DE MONDERCANGE

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 11 MARS 2011

Présents:

Dan Kersch, bourgmestre
Jeannot Fürpass, Jean Orlando, échevins
Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Hauptert, Quintus, Retter,
Sannipoli-Mehling, Schanen, Schramer, conseillers

Excusés: Pizzaferrì

Point 1 de l'Ordre du Jour

Informations du collège échevinal

Le bourgmestre a présenté la nouvelle oeuvre d'art dessinée par «Art à l'école» qui décore la salle de conférence. La commune a reçu comme impôt commercial une plus value de 957862 €. La commission de l'environnement organise l'action «Grouss Botz» le 26 mars 2011.

L'inauguration du centre du CIGL à Pontpierre et la fête scolaire et populaire à Mondercange auront lieu le 8 juillet 2011. Le centre culturel «Beim Nössert» à Bergem sera inauguré le 22 juillet 2011.

Un «Public Viewing» des trois dernières étapes du Tour de France est organisé au centre culturel à Bergem du 22 au 24 juillet 2011. Et finalement Monsieur le bourgmestre informe les membres du conseil communal que les modifications du plan d'aménagement général ont été approuvées par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Point 2 de l'Ordre du Jour

Modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Mondercange

Le conseil communal approuve provisoirement avec 2 refus et 2 abstentions le projet de modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Mondercange concernant le lieu-dit «hannert Thillen» à Mondercange portant sur le reclassement d'une «zone d'habitation – secteur du noyau» et d'une «zone de verdure» en une «zone de bâtiments et d'aménagements publics» et une «zone d'aménagement différé» (Projet de construction maisons et appartements dans la rue de Reckange – voir point 3)

Point 3 de l'Ordre du Jour

Devis

Le conseil communal marque, avec deux abstentions, son accord au devis concernant le projet réalisé en collaboration avec le Ministère du Logement se rapportant à la construction de 18 appartements et de 15 logements pour étudiants dans la rue de Reckange à Mondercange au lieu-dit «hannert Thillen».

Point 4 de l'Ordre du Jour

Approbation des subsides aux sportifs méritants

Le conseil communal approuve les subsides en faveur des sportifs méritants de la commune de Mondercange de la saison 2009/2010 conformément à la proposition de la commission culturelle, des sports et des subsides. Le total des subsides s'élève à 8.200,- €.

Point 5 de l'Ordre du Jour

Transactions immobilières

Le conseil communal approuve les transactions immobilières suivantes:

- a) Unanimité pour le compromis de vente du 28 février 2011 avec la Fabrique d'Eglise de Pontpierre, suivant lequel la commune de Mondercange cède à cette dernière un terrain d'une superficie de 1a 70 ca contenant l'ancien centre culturel de Pontpierre moyennant un prix symbolique de 1 €.
- b) Unanimité pour un acte d'échange avec soulte s'élevant à 56 € du 14 février 2011 avec les époux LUCIUS-LOWE Guy, demeurant à Pontpierre, suivant lequel:
 - les époux Lucius-Lowe cèdent à la commune une parcelle de terrain d'une contenance de 1 centiare sise à Mondercange au lieu-dit «Cité Molter» et une parcelle de terrain d'une contenance de 3 centiares sise à Mondercange au même lieu.
 - la Commune de Mondercange cède aux époux Lucius-Lowe, une parcelle de terrain d'une contenance de 11 centiares sise à Mondercange au lieu-dit «Cité Molter» et une parcelle de terrain d'une contenance de 1 centiare

CONSEIL COMMUNAL

sis à Mondercange au lieu-dit «rue de Limpach». La transaction a lieu dans un but d'intérêt public afin de redresser la situation de la voirie et des trottoirs dans la rue de Limpach à Mondercange.

c) Avec une abstention pour un acte de vente du 7 mars 2011 pour un prix de 183.300 € suivant lequel

- les époux BATTING-BOSELER Gérard, demeurant à Mondercange et
- les époux KIEFFER-VAN WISSEN Paul, demeurant à Esch-sur-Alzette.

cèdent à la commune de Mondercange un labour inscrit au cadastre sous le numéro 1276/4958 d'une contenance de 18 ares 33 centiares sis à Mondercange au lieu-dit «rue des Champs». La transaction a lieu dans un but d'intérêt public en vue de l'urbanisation à coûts modérés des terrains sis à l'arrière des propriétés des familles concernées.

Point 6 de l'Ordre du Jour

Règlements de la circulation

Le conseil communal approuve les mesures suivantes en matière de réglementation de la circulation:

- a) Unanimités pour les modifications définitives du règlement de la circulation concernant diverses mesures dans la rue Neuve à Mondercange suite aux travaux de réaménagement et changement de priorité à l'intersection avec la rue de Limpach
- b) Deux abstentions pour les modifications définitives du règlement de la circulation concernant diverses mesures dans la rue de l'Eglise à Mondercange suite aux travaux de réaménagement en zone de rencontre
- c) Trois refus pour les modifications définitives du règlement de la circulation concernant diverses mesures dans la rue de Pontpierre à Mondercange suite aux travaux de réaménagement et mise en place d'une borne escamotable au chemin rural «Pafenheck» reliant les localités de Mondercange et Pontpierre
- d) Unanimité pour la confirmation du règlement d'urgence du 25 février 2011 pris par le collège échevinal pour réglementer la circulation dans la rue Raedelsbësch à Bergem à partir du 2 mars 2011 pendant la durée du chantier en vue de procéder au raccordement de la cité Raedelsbësch à Bergem au réseau de gaz naturel

Point 7 de l'Ordre du Jour

Approbation de décomptes

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes suivants

Libellé	Devis (€)	Dépense (€)
Acquisition d'une voiture de service pour les besoins du service «régie»	0,00	14.555,41
Acquisition de machines et d'équipements divers pour les besoins du service « travailleurs handicapés » - année 2010	0,00	2.336,05
Acquisition de machines et d'équipements divers pour les besoins du service « entretien des places publiques » - année 2010	0,00	5.512,17
Acquisition de machines et d'équipements spéciaux - année 2010	0,00	10.002,46
Acquisition de matériel roulant - année 2010	0,00	20.100,74
Réalisation d'une liaison piétons / cyclistes et des mesures de sécurité adéquates le long du chemin CR106 - centre FLF	150.000,00	117.779,01

Point 8 de l'Ordre du Jour

Conventions

Le conseil communal approuve à l'unanimité les conventions suivantes:

- a) avenant à la convention 2011 de la Maison Relais pour Enfants de la commune de Mondercange conclue avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'organisme gestionnaire "Maison Relais de la Commune de Mondercange a.s.b.l."
- b) convention et avenant avec le Ministère de la Culture concernant la participation financière de l'Etat qui s'élève à 704.000.- € aux frais de construction du nouveau centre culturel de Bergem

CONSEIL COMMUNAL

Point 9 de l'Ordre du Jour

Devis supplémentaire

Le conseil communal approuve avec quatre abstentions le devis supplémentaire au montant de 1.312.349,53 € concernant le projet «construction d'un nouveau centre culturel pour les localités de Bergem et Pontpierre».

Point 10 de l'Ordre du Jour

Redressement d'une erreur matérielle concernant la délibération du 14 décembre 2007 portant organisation du service Night Rider dans la Région Sud

Le conseil communal marque à l'unanimité son accord au redressement d'une erreur matérielle concernant la délibération du 14 décembre 2007 portant organisation du service Night Rider dans la Région Sud.

Point 11 de l'Ordre du Jour

Intervention de Mme Michèle RETTER (ADR)

Au sujet de retards de paiements pour emprises et illuminations des escaliers de la Duerfplaz et problèmes d'illumination dans la rue de la Colline.

Point 12 de l'Ordre du Jour

Affaires du Personnel

Monsieur Laurent Bauler, assistant social, est nommé responsable du nouveau service social de la commune de Mondercange.



SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2011

Présents:

Dan Kersch, bourgmestre
Jeannot Fürpass, Jean Orlando, échevins
Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Pizzaferrri, Retter, Sannipoli-
Mehling, Schanen, Schramer, conseillers
Excusés: Hauptert, Quintus

Point 1 de l'Ordre du Jour

Adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale «Alzette – Belval»

Le conseil communal approuve avec une abstention les points suivants tendant la création du «Groupement Européen de Coopération Territoriale «Alzette – Belval»» et de l'adhésion de la commune de Mondercange:

- Délibération concordante portant décision de participer au GECT «Alzette – Belval»
- Approbation des statuts du GECT «Alzette – Belval»
- Approbation de la convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et les communes d'Esch-sur-Alzette, Mondercange, Sanem et Schifflange régissant les modalités de coopération au sein du GECT «Alzette – Belval»
- Approbation de la convention de coopération en vue de la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale «Alzette – Belval» entre le côté français et le côté luxembourgeois
- Création d'une ligne budgétaire spécifique GECT de 15.000.- €; modification budgétaire

Point 2 de l'Ordre du Jour

Approbation de devis

Le conseil communal approuve les devis suivants:

- Réaménagement du cimetière de Bergem
1.292.800,00 €

CONSEIL COMMUNAL

- e) Réaménagement du cimetière de Mondercange
300.000,00 €
- f) Réaménagement du cimetière de Pontpierre
300.250,00 €

Les devis sont approuvés avec une abstention et deux refus.

Point 3 de l'Ordre du Jour

Cadeau de départ à la retraite

Le conseil communal approuve à l'unanimité d'offrir un cadeau de 125,- € à l'occasion du départ à la retraite de M. Raymond Valmorbida.

Point 4 de l'Ordre du Jour

Informations du collège échevinal

La commune de Mondercange fait partie des communes de la grande région qui s'opposent contre la centrale nucléaire de Cattenom. Les réserves de comprimés en iodures de potassium sont contrôlées et mises à jour. La commune dispose d'une réserve de 70.000 comprimés dont 64.000 sont stockées au centre de secours à Pontpierre.

Le reste se trouve dans les écoles, garderies, crèches et maisons relais.

Des radios portables qui sont alimentées par manivelles et des cellules photovoltaïques ont également été commandées. Les flammes visibles au Minettkompost ne sont qu'un simple torchage de gaz et ne présentent aucun risque.

L'état a versé à titre de dotations une plus value de 223.369,45 €

Point 5 de l'Ordre du Jour

Approbation du compte de gestion de l'année 2009 de l'Office social de la Commune de Mondercange

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2009 de l'Office social de la commune de Mondercange comme suit:

Recettes	228.601,52 €
Dépenses	228.355,22 €
Résultat (boni)	246,30 €
Boni du compte de 2008	164,33 €
Résultat	410,63 €

Point 6 de l'Ordre du Jour

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2009 de la Commune de Mondercange

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compte de gestion et avec 3 refus le compte administratif de l'exercice 2009 qui accusent le tableau récapitulatif suivant:

Recettes	28.689.835,93 €
Dépenses	24.793.343,05 €
Résultat (boni)	3.896.492,88 €

Point 7 de l'Ordre du Jour

Transactions immobilières

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis d'acquisition du 21 mars 2011 avec les époux Norbert Wagner-Gilbertz de Pontpierre, suivant lequel ces derniers cèdent au prix de 250 € à la commune de Mondercange une partie (+/- 8m²) pour l'installation d'un abribus

Point 8 de l'Ordre du Jour

Intervention de M. Servais Quintus (Déi Greng)

Comme Monsieur Quintus est absent, l'intervention a été reportée à l'unanimité à une autre séance du conseil communal.

SÉANCE DU 6 MAI 2011

Présents:

Dan Kersch, bourgmestre
Jeannot Fürpass, Jean Orlando, échevins
Dondelinger, Fancelli, Gaspar, Hauptert,
Pizzaferrri, Quintus, Retter, Sannipoli-Mehling,
Schanen, Schramer, conseillers

Point 1 de l'Ordre du Jour

Approbation de devis

Le conseil communal approuve les devis suivants se rapportant à l'exercice 2011:

CONSEIL COMMUNAL

Libellé	Devis (€) ttc
Aménagement d'un parc à loisirs à Mondercange (Parc Molter)- (2 abstentions, 2 refus)	1.975.490,07
Construction de logements avec parc communal au lieu-dit «Molter» à Mondercange- (2 abstentions, 2 refus)	612.648,05
Aménagement d'un parcours d'adresse pour vélos tout-terrain «Pumptrack» au centre de Mondercange - (3 abstentions, 1 refus)	299.000
Aménagement d'une aire de jeux au parc près du centre culturel «beim Nössert» à Bergem - (unanimité)	257.000

Point 2 de l'Ordre du Jour

Modifications budgétaires

Le conseil communal modifie le budget de l'année 2011 comme suit:

libellé	Aménagement d'un parc à loisirs à Mondercange (Parc Molter) - (2 abstentions, 2 refus)
crédit initial	0.-
modification	+ 500.000.-
crédit total proposé	500.000.-

libellé	Construction de logements avec parc communal au lieu-dit «Molter» à Mondercange - (2 abstentions, 2 refus)
crédit initial	500.000.-
modification	- 400.000.-
crédit total proposé	100.000.-

libellé	Aménagement d'un parcours d'adresse pour vélos tout-terrain «Pumptrack» au centre de Mondercange - (3 abstentions, 1 refus)
crédit initial	0.-
modification	+ 300.000.-
crédit total proposé	300.000.-

libellé	Aménagement d'une aire de jeux au parc près du centre culturel «beim Nössert» à Bergem - (unanimité)
crédit initial	0.-
modification	+ 260.000.-
crédit total proposé	260.000.-

Point 3 de l'Ordre du Jour

Approbation d'un décompte

Le conseil communal approuve à l'unanimité le décompte suivant:

Libellé	Devis (€)	Dépense (€)
Aménagement de logements pour étudiants de l'Université de Luxembourg dans la maison Bicheler à Mondercange	1.479.010,89	1.245.815,78

Point 4 de l'Ordre du Jour

Fixation des taux de l'impôt commercial et de l'impôt foncier pour l'année 2012

- a) Le taux de l'impôt commercial pour l'année 2012 est fixé à 300 % - (2 abstentions)
- b) Les taux de l'impôt foncier pour l'année 2012 sont fixés avec 2 abstentions comme suit:

Impôt Foncier A:	400 %
Impôt Foncier B1:	600 %
Impôt Foncier B4:	200 %
Impôt Foncier B2:	400 %
Impôt Foncier B5:	400 %
Impôt Foncier B3:	200 %
Impôt Foncier B6:	600 %

Point 5 de l'Ordre du Jour

Approbation de subsides extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité les subsides extraordinaires suivants:

Association Sportlycée Lëtzebuerg	
Événement subsidiable «ISF Basketball – 2011 World Schools Championship»	
Montant proposé(€)	125

CONSEIL COMMUNAL

Association CTF Mondercange
Événement subsidiable 50ième anniversaire
Montant proposé(€) 1.250

Association TC Mondercange
Événement subsidiable Location des terrains de tennis (période du 1er mai au 15 octobre 2011)
Montant proposé(€) 1.905

Point 6 de l'Ordre du Jour

Informations du collège échevinal

Le bourgmestre invite les membres du conseil communal à se réserver les dates suivantes: 7 mai – journée Télévie organisée par le BC Mess, 27 mai – Marché à Mondercange, 16 juin – inauguration du centre de Mondercange réaménagé avec la rue de l'église et la garderie, 1 juillet – Fête 10 ans Club Senior, 8 juillet – Fête populaire, 22 juillet – inauguration Centre Culturel «Beim Nössert».

Point 7 de l'Ordre du Jour

Transactions immobilières

Le conseil communal approuve les transactions immobilières suivantes:

- a) compromis d'acquisition du 20 avril 2011 avec Monsieur Joseph Bartz de Leudelange, suivant lequel ce dernier cède à la commune de Mondercange un terrain d'une contenance totale de 27a 57ca sis à Mondercange, au lieu-dit "am Molter" et une partie de terrain d'une contenance totale de 22a 26ca sis à Mondercange, au lieu-dit "am Molter" pour un prix total de 498.300 € (1 abstention, 1 refus).
- b) compromis d'acquisition du 14 avril 2011 avec M. et Mme WAGNER-GILBERTZ Norbert, demeurant à PONTPIERRE, suivant lequel ces derniers cèdent à la commune de Mondercange des parcelles de terrains d'une contenance totale de 7 centiares sises à Pontpierre à un prix de 49 €. (unanimité)

Point 8 de l'Ordre du Jour

Règlement concernant le «Ëmweltpräis vun der Gemeng Monnerech»

Le conseil communal marque à l'unanimité son accord à l'initiative de la commission de l'environnement concernant l'adoption d'un règlement communal permettant d'attribuer

annuellement une prime dite « Ëmweltpräis vun der Gemeng Monnerech » à un concitoyen ou une association locale pour récompenser ses mérites particuliers en matière de protection de l'environnement à l'intérieur du périmètre d'agglomération.

Point 9 de l'Ordre du Jour

Commissions consultatives

Suite à la demande du parti démocratique, le conseil communal effectue les changements suivants:

Commission des étrangers: M. Manuel Jungen est à remplacer par M. Angelo Da Silva

Commission à l'égalité des chances: Madame Cathy Staus-Marth est à remplacer par Madame Mady Abens

Point 10 de l'Ordre du Jour

Délibération type dans le cadre de l'action pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Cattenom

Le conseil communal approuve à l'unanimité la délibération type à prendre dans le cadre de l'action pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Cattenom

Point 11 de l'Ordre du Jour

Approbation de conventions

Le conseil communal approuve à l'unanimité les conventions suivantes:

- a) la convention 2011 avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'asbl «gestionnaire d'infrastructures, de services sociaux et d'intergénération de la commune de Mondercange» pour son service «Club Senior am Duerf».
- b) la convention du 8 avril 2011 avec la société V.K. Invest S.A. d'Ettelbruck concernant la réalisation d'un plan d'aménagement particulier à Foetz dans la rue Théodore de Wacquant au lieu-dit « Lampertsheck » et plus particulièrement l'avancement des frais d'études et d'infrastructures des travaux de remise en état de la voie publique.

CONSEIL COMMUNAL

Point 12 de l'Ordre du Jour

Approbation de contrats

Le conseil communal approuve à l'unanimité les contrats suivants :

- a) le contrat de coopération du 21 mars 2011 avec la société anonyme « ELTRONA INTERDIFFUSION S.A. » concernant l'entretien du réseau de télédistribution
- b) le contrat de location avec M. et Mme BATTING-BOSSELER Gérard et Carole, demeurant à MONDERCANGE et M. et Mme KIEFFER-VAN WISSEN Paul et Sandra, demeurant à ESCH/ALZETTE, suivant lequel la commune de Mondercange afferme aux locataires un terrain communal sis à Mondercange, au lieu-dit « rue des Champs ».
- c) avenant au contrat de bail avec la Fabrique d'Eglise de Mondercange concernant la mise à disposition du presbytère provisoirement hors fonction, sis 12, rue d'Esch à L-3920 Mondercange.

Point 13 de l'Ordre du Jour

Modifications partielles du plan d'aménagement général de la commune de Mondercange

Le conseil communal approuve contre une voix le projet de modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Mondercange concernant le lieu-dit «A Schacken» à Mondercange (station Shell); procédure concernant la réalisation d'une étude relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Point 14 de l'Ordre du Jour

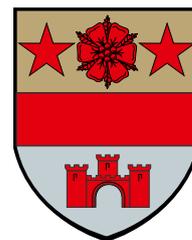
Intervention de M. Servais Quintus (Déi Greng) au sujet de l'approvisionnement de la commune en énergie verte



Point 15 de l'Ordre du Jour

Affaires de personnel (séance secrète)

Le conseil communal accorde à Monsieur Marco Hennicot chef d'équipe au service des espaces verts, l'avancement à la fonction de premier artisan principal au grade 7 de sa carrière de fonctionnaire communal.



**COMMUNE
DE MONDERCANGE**

NAISSANCES

PRÉNOM	NOM	DATE DE NAISSANCE
EDAN	HANZIR	18 AVRIL 2011
JULES	CESARINI	23 AVRIL 2011
JESSICA	LEMOS ALVES	01 MAI 2011
DANI	CIRIKOVIC	02 MAI 2011

MARIAGES

NOM	DATE
CARLOS DINIS GOMES ET VERA RODRIGUES PRAGANA	27 AVRIL 2011
THIERRY SCHMITZ ET VJERA GRABOVAC	06 MAI 2011
FERNAND WILMES ET DENISE BISSEN	20 MAI 2011
ALAIN KAUFFMANN ET CYNTHIA HOFFMANN	01 JUIN 2011

NUMÉROS de téléphone

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MONDERCANGE

rue Arthur Thinnès • L-3919 Mondercange • B.P. 50 • L-3901 Mondercange

e-mail: commune@mondercange.lu • Standard téléphonique: 55 05 74-1 • Fax: 57 21 66

Heures d'ouverture de 7h30-11h30 et de 13h30 -17h00 - Service réduit à partir de 16h30

DEPARTEMENTS ADMINISTRATIFS

RÉCEPTION

NOEL Emilie 55 05 74-1
emilie.noel@mondercange.lu

SECRETARIAT

BIEVER Marc, secrétaire communal 55 05 74-1
marc.biever@mondercange.lu
KIRSCHTEN Dirk, secrétaire adjoint 55 05 74-48
dirk.kirschten@mondercange.lu
ONTANO-PALANCA Paola, expéditionnaire 55 05 74-45
paola.ontano@mondercange.lu
PULLI Dan, rédacteur 55 05 74-63
daniel.pulli@mondercange.lu

RECETTE

PIERRE Laurent, receveur communal 55 05 74-35
laurent.pierre@mondercange.lu
Fax: 55 57 49
REINERT Guy, expéditionnaire 55 05 74-34
guy.reinert@mondercange.lu
POULL Gilbert, expéditionnaire 55 05 74-37
gilbert.poull@mondercange.lu

BUREAU DE LA POPULATION ET ETAT CIVIL

HEISCHBOURG-FIEDLER Maryse, préposée 55 05 74-72
maryse.heischbourg@mondercange.lu
55 05 74-31
LULLING Karin, rédacteur
karin.lulling@mondercange.lu
REISCH Mireille, expéditionnaire 55 05 74-32
mireille.reisch@mondercange.lu
population@mondercange.lu
demandes de renseignements à titre professionnel
(4 Euro par adresse demandée)
MATHIEU Guy, expéditionnaire 55 05 74-33
guy.mathieu@mondercange.lu
Permanences: déclarations de décès 621 16 31 77

SERVICE SCOLAIRE ET D'ACCUEIL

CLAUS Paul, préposé, affaires scolaires 55 05 74-39
paul.claus@mondercange.lu
Ouverture au public: Lundi de 7.30-11.30 et de 13.30-17.00 hrs
Mardi - Mercredi - Vendredi de 7.30-11.30 hrs
Jeudi de 13.30-17.00 hrs
KIRPS Yves, chargé de direction Maison Relais 55 15 21-21
yveskirps@efj.lu
KICKERT Annette, secrétaire, cantine scolaire, transport scolaire 55 15 21-29
annettemeyrer@efj.lu

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

FRITSCH Roland 55 05 74-76
roland.fritsch@mondercange.lu

OFFICE SOCIAL

OSWALD Tom, assistant social 55 05 74-82
tom.oswald@mondercange.lu
DHUR Irène, secrétaire 55 05 74-85
irene.dhur@mondercange.lu

DEPARTEMENTS TECHNIQUES

SERVICE RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

LUCIUS Guy, ingénieur-technicien 55 05 74-74
guy.lucius@mondercange.lu
HAMES Michel, expéditionnaire technique 55 05 74-73
michel.hames@mondercange.lu
Fax: 55 05 74-80

SERVICE RÉGIE, ENTRETIEN ET ESPACES VERTS

SCHUMACHER Yves, ingénieur-technicien 55 05 74-78
yves.schumacher@mondercange.lu

ATELIER COMMUNAL

PENNING John, ouvrier en chef 55 05 74-51
Permanence: Problèmes techniques 621 31 93 44

SERVICE ESPACES VERTS ET PLACES PUBLIQUES

HENNICOT Marc, ouvrier en chef 55 05 74-61

SERVICE URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SÉCURITÉ

MENTZ Carmen, architecte 55 05 74-71
carmen.mentz@mondercange.lu
NENNO Norbert, désigné à la sécurité 55 05 74-83
norbert.nenno@mondercange.lu

SERVICE BÂTIMENTS COMMUNAUX

SCHENTEN Patrick, ingénieur-technicien 55 05 74-79
patrick.schenten@mondercange.lu
FANTINI Jean-Pierre, expéditionnaire technique 55 05 74-77
jean-pierre.fantini@mondercange.lu

PORTIERS

STEICHEN Gaston 55 05 74-36
Bâtiments communaux Mondercange
gaston.steichen@mondercange.lu
OESTREICHER Patrick 55 05 74-36
patrick.oestreicher@mondercange.lu 55 60 25-200
KAUFMANN Roland 55 13 40-55
Bâtiments communaux Bergem et Pontpierre
Fax: 57 43 13
roland.kaufmann@mondercange.lu

DEPENDANCES, ANNEXES, CENTRE CULTURELS

Centre Arthur Thinnès, Mondercange 55 05 74-54
Centre Culturel Gänkelchen, Mondercange 57 01 04
Maison des Jeunes, Mondercange 57 38 33
Centre d'Intervention / Sapeurs-Pompiers 55 44 05
Foyer fir Jonk an Al, Mondercange 26 55 36 30
Centre de Football, Mondercange 55 10 58
Hall Sportif Mondercange 55 60 25-250
Hall Sportif Pontpierre 57 09 12
CIGL, Mondercange 55 81 11
Police (Commissariat de Proximité Mondercange) 244 55-200
Garde Forestier 55 05 74-84